



LIVRE BLANC DE LA --- CONCERTATION

*Agissons ensemble
pour notre
environnement*

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET MODALITES DE LA CONCERTATION	5
1.1	LA DEMARCHE PLAN CLIMAT	5
1.1.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	5
1.1.2	CONTENU DU PCAET	5
1.2	LES MODALITES D'ELABORATION ET DE CONCERTATION RETENUES PAR L'EPT GPSO	9
1.2.1	CONTEXTE	9
1.2.2	MODALITES DE CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE	9
1.3	MOYENS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION MIS EN ŒUVRE	12
1.3.1	LES MOYENS D'INFORMATIONS	12
1.3.2	LES MOYENS D'EXPRESSION OFFERTS AUX ACTEURS DU TERRITOIRE	15
2	SYNTHESE DES AVIS ET DEBATS	20
2.1	CONTRIBUER LOCALEMENT A LA DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE	20
2.1.1	RETOURS VOOTER	20
2.1.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS LIBRES DES HABITANTS	24
2.1.3	SYNTHESE DES ATELIERS DE CONCERTATION DES ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES	26
2.1.4	LES ACTIONS DU PRECEDENT PLAN CLIMAT ET DE L'AGENDA 21	28
2.1.5	BILAN DES CONTRIBUTIONS ET ORIENTATIONS RETENUES DANS LE PCAET	30
2.2	UN TERRITOIRE RESILIENT QUI VEILLE A LA QUALITE DE SON CADRE DE VIE	32
2.2.1	RETOURS VOOTER	32
2.2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS LIBRES DES HABITANTS	34
2.2.3	SYNTHESE DES ATELIERS DE CONCERTATION DES ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES	36
2.2.4	LES ACTIONS DU PRECEDENT PLAN CLIMAT ET DE L'AGENDA 21	38
2.2.5	BILAN DES CONTRIBUTIONS ET ORIENTATIONS RETENUES DANS LE PCAET	40
2.3	AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	42
2.3.1	RETOURS VOOTER	42
2.3.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS LIBRES DES HABITANTS	45
2.3.3	SYNTHESE DES ATELIERS DE CONCERTATION DES ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES	48
2.3.4	LES ACTIONS DU PRECEDENT PLAN CLIMAT ET DE L'AGENDA 21	50
2.3.5	BILAN DES CONTRIBUTIONS ET ORIENTATIONS RETENUES DANS LE PCAET	52
2.4	CONSOMMER MIEUX, JETER MOINS	54
2.4.1	RETOURS VOOTER	54
2.4.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS LIBRES DES HABITANTS	57
2.4.3	SYNTHESE DES ATELIERS DE CONCERTATION DES ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES	59
2.4.4	LES ACTIONS DU PRECEDENT PLAN CLIMAT ET DE L'AGENDA 21	61
2.4.5	BILAN DES CONTRIBUTIONS ET ORIENTATIONS RETENUES DANS LE PCAET	63
2.5	MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE « A ENERGIE POSITIVE »	65
2.5.1	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS LIBRES DES HABITANTS	65
2.5.2	LES ACTIONS DU PRECEDENT PLAN CLIMAT ET DE L'AGENDA 21	66
2.5.3	BILAN DES CONTRIBUTIONS ET ORIENTATIONS RETENUES DANS LE PCAET	67
2.6	GPSO, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	69
2.6.1	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS LIBRES DES HABITANTS	69
2.6.2	LES ACTIONS DU PRECEDENT PLAN CLIMAT ET DE L'AGENDA 21	70
2.6.3	BILAN DES CONTRIBUTIONS ET ORIENTATIONS RETENUES DANS LE PCAET	70

1 CONTEXTE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

1.1 La démarche Plan Climat

1.1.1 Contexte réglementaire

L'article 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié la gouvernance et le contenu des plans climat-énergie territoriaux (PCET), initialement élaborés par toute collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants et ne portant que sur le champ de compétences de cette collectivité, pour en faire des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) portés par les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants concernant tout le territoire de la collectivité.

Par ailleurs, l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République étend cette obligation aux établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris et à la commune de Paris, en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, qui doit être compatible avec le plan climat-air-énergie territorial de la métropole.

Dans ce cadre, GPSO, Etablissement Public Territorial de la Métropole du Grand Paris, doit élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial, outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur son territoire. Ce plan doit comprendre un programme d'actions permettant, dans les domaines de compétence du territoire, d'atteindre les objectifs fixés par le plan climat-air-énergie de la Métropole.

Enfin, sans préjudice des dispositions prévues aux articles L. 120-1 et L. 229-26 du code de l'environnement, **la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation.**

1.1.2 Contenu du PCAET

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial précise le contenu du diagnostic, de la stratégie territoriale, du plan d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET, ainsi que ses modalités d'élaboration, d'adoption et de mise à jour. Par ailleurs, les polluants atmosphériques et les secteurs d'activité à prendre en compte sont définis par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont les actions sont définies autour de 4 grandes thématiques : l'énergie, la qualité de l'air, la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire, et, l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

1.1.2.1 Diagnostic

Le diagnostic comprend :

1. Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction.

2. Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement.
3. Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci.
4. La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, et une analyse des options de développement de ces réseaux.
5. Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.
6. Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Pour chaque élément du diagnostic, le plan climat-air-énergie territorial mentionne les sources de données utilisées.

1.1.2.2 Stratégie

La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de l'établissement public. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments.
3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale.
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage.
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur.
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires.
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
8. Evolution coordonnée des réseaux énergétiques.
9. Adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et de la stratégie nationale bas-carbone. Par ailleurs, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du plan de protection de l'atmosphère (PPA).

1.1.2.3 Plan d'actions

Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial à savoir : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

Il définit des actions à mettre en œuvre par la collectivité et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

1.1.2.4 Dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Après trois ans d'application, à mi-parcours, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. Enfin, après les 6 années de mise en œuvre, le plan fait l'objet d'une évaluation finale également mise à disposition du public.

La mutation des nouveaux Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), qui se substituent aux Plan Climat Energie Territoriaux (PCET), est explicitée dans le décret n°2016-849 du 28 juin 2018 :

- Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.
- Le PCAET définit les actions à mettre en œuvre par la collectivité et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.
- Le PCAET identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte.

La mise en place d'un PCAET permet de répondre aux enjeux suivants :

- Répondre à la nécessité de réviser le Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé en 2011 et qui constitue le 1^{er} axe de l'Agenda 21 de GPSO.
- Répondre aux engagements internationaux et nationaux pris par la France notamment la mise en œuvre des Accords de Paris du 12 décembre 2015 actée dans le cadre de la COP 21 qui fixe l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à l'horizon 2100.
- Répondre à l'obligation réglementaire définie dans le code général des collectivités territoriales (art. L.5219-5 III) – « les établissements publics territoriaux et la commune de Paris élaborent un Plan Climat Air Energie, en application de l'article L.229-26 du code de l'environnement, qui doit être compatible avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole ».

Ainsi, le plan d'actions du futur PCAET, établi pour une période de 6 ans (2020-2025), permettra de :

- Valoriser les actions existantes dans la continuité du précédent PCET et maintenir le statut de collectivité pionnière et exemplaire de GPSO au sein de la Métropole.
- Soutenir la mise en œuvre des 12 actions prioritaires définies dans le contrat d'objectif ADEME.
- Mettre en place de nouvelles actions ou venir renforcer de précédentes actions au regard des spécificités du territoire et des résultats du Bilan Carbone Territoire en regard de l'évolution des compétences de l'EPT et des arbitrages budgétaires.

Le PCAET doit être pris en compte dans l'élaboration des SCOT, PLU et PLH. Il doit être compatible avec les orientations du SRCAE, du PCAEM et du PPA et doit prendre en compte la Stratégie nationale bas carbone et la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

1.2 Les modalités d'élaboration et de concertation retenues par l'EPT GPSO

1.2.1 Contexte

GPSO est engagé dans la démarche Plan Climat depuis sa création en 2010. En effet, GPSO dispose d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) depuis 2011, qui compose le 1^{er} volet de son Agenda 21. Ce premier PCET est en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau PCAET.

Par délibération du Conseil de territoire du 22 juin 2017 (n°C2017/06/28 – cf. ANNEXE 1), GPSO a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette délibération précise notamment les modalités d'élaboration (contenu du plan et gouvernance du projet) et de concertation nécessaires à l'établissement du PCAET.

Dans ce cadre, en novembre 2017, le bureau d'études ALTEREA a été recruté pour élaborer le PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation), l'évaluation environnementale et stratégique, et assurer la concertation des acteurs du territoire en lien avec les services de GPSO.

1.2.2 Modalités de concertation des acteurs du territoire

Il est exposé dans la délibération du Conseil de territoire du 22 juin 2017 (n°C2017/06/28) que les habitants de Grand Paris Seine Ouest seront associés à l'élaboration du PCAET par les processus de concertation, en respect de l'article R.229-53 du code de l'environnement, et de consultation publique, pour validation du projet défini par GPSO.



De plus, GPSO est signataire de la charte de participation du public du Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat (cf. ANNEXE 2). Cette charte a pour but d'améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie des acteurs locaux, et sa signature traduit la volonté de GPSO de développer et généraliser la culture de la participation du public.

Figure 1 - Visuel de la Charte de participation du public

Elle est articulée autour de 4 articles :

1. La participation du public nécessite un cadre clair et partagé
2. La participation du public nécessite un état d'esprit constructif
3. La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous
4. La participation du public encourage le pouvoir d'initiative citoyen

La consultation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis et de formuler des observations et propositions, enregistrées et conservées.

Un bilan de la concertation est réalisé lors de l'arrêt du projet qui met fin au processus de concertation. C'est l'objet de ce document intitulé « Livre blanc de la concertation ».

1.2.2.1 Dispositif de concertation

S'agissant de la concertation, il est prévu que la collectivité définisse ses modalités dont les dispositions de mise en œuvre sont libres.

Ainsi, la concertation autour du Plan Climat a démarrée dès le 30 novembre 2018. Afin de recueillir l'expression la plus large possible des habitants, GPSO a mis en œuvre le dispositif d'information et d'échanges décrit ci-après et précisé en partie 1.3 :

- Création d'un logo et d'une charte graphique dédiée au projet et déclinée sur l'ensemble des documents permettant une identification aisée des informations liées à la démarche d'élaboration du Plan Climat.



Figure 2 - Logo et affiche du Plan Climat

- Création d'un site internet dédié : <http://environnement.seineouest.fr/> qui présente une synthèse des actions mises en œuvre par GPSO entre 2010 et 2018. On y trouve également une rubrique « agenda » où sont présentés les événements en lien avec l'élaboration du Plan Climat et les dispositifs d'accompagnements dédiés aux acteurs du territoire.
- Information régulière dans les magazines municipaux et sur le site internet dédié.
- Création d'une exposition à disposition des villes du territoire présentant les actions en cours du précédent PCET et les principaux résultats du diagnostic Plan Climat (8

kakémonos cf. ANNEXE 3). Cette exposition a notamment été présentée par les élus du territoire à l'occasion du « week-end pour le climat » du 31/11 au 2/12.

- Création d'une adresse mail dédiée (planclimat@seineouest.fr) pour toutes les questions et demandes concernant l'élaboration du Plan Climat et permettant de transmettre des contributions libres avec la possibilité de joindre des documents attachés.
- Création et mise en ligne, via l'application Vooter, de questionnaires thématiques dématérialisés.
- Organisation de trois réunions publiques de lancement de la démarche de concertation les 5, 6 et 7 décembre 2018. Soit, une réunion par direction territoriale : Boulogne-Billancourt (6/12/18) – Issy-les-Moulineaux, Vanves (7/12/18) – Meudon, Sèvres, Chaville, Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette (5/12/18).
- Organisation d'un temps fort mobilisant les acteurs du territoire (entreprises et associations notamment), sous le format de 4 ateliers thématiques, les 12 et 14 février 2019. Ces ateliers ont permis d'enrichir la réflexion et de préciser le plan d'actions au regard de quatre thèmes majeurs du Plan Climat : « vulnérabilité et adaptation au changement climatique », « consommation responsable, déchet & économie circulaire », « mobilité et qualité de l'air », et « réduction de la consommation d'énergie, rénovation énergétique, ENR&R ».
- L'organisation de trois réunions publiques de clôture de la démarche de concertation les 13 et 17 juin 2019 et le 18 septembre 2019. Soit, une réunion par direction territoriale : Boulogne-Billancourt (17/06/19) – Issy-les-Moulineaux, Vanves (13/06/19) – Meudon, Sèvres, Chaville, Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette (18/09/19).

1.2.2.2 Mise en œuvre de la consultation du public

Une consultation du public sera mise en place au printemps 2020 (avril/mai), afin que le public puisse donner son avis sur le projet de Plan Climat préalablement approuvé en Conseil de Territoire du 25 septembre 2019.

Elle s'effectuera à minima par voie électronique, l'article L.123-19 du Code de l'Environnement en définissant les modalités : information préalable du public 15 jours avant l'ouverture de la participation qui ne peut être inférieure à 30 jours.

Cette consultation pourra amener des modifications du projet de Plan Climat dont une version définitive sera ensuite soumise au vote du Conseil de Territoire de juin 2020.

1.3 Moyens d'information et d'expression mis en œuvre

1.3.1 Les moyens d'informations

1.3.1.1 Articles dans les journaux municipaux

Des articles ont été publiés dans l'ensemble des journaux municipaux des villes de GPSO, annonçant l'ouverture de la concertation publique via les réunions publiques, et présentant les résultats du diagnostic du PCAET ainsi que les outils permettant aux habitants de contribuer à son élaboration (cf. 1.2.2.1.).

- Boulogne –Billancourt (BBI) : 3 pages en novembre / 1 page en décembre / 1 page en janvier
- Chaville (Chaville magazine) : 1 page numéro novembre-décembre / 1 brève dans le numéro de janvier-février
- Issy-les-Moulineaux (Point d'appui) : un encadré sur ½ page en novembre / 1 page en décembre
- Marnes-la-Coquette (Les Nouvelles de Marnes-la-Coquette) : 1 page numéro d'automne (trimestriel)
- Meudon (Chloroville) : une double page novembre / 1 encadré sur ½ page en décembre
- Sèvres (le Sévrien) : 1 page en novembre / 1 encadré en décembre / 1 brève en janvier
- Vanves (Vanves Infos) : 1 page en novembre / 1 brève en décembre / l'Edito de janvier
- Ville-d'Avray (Ville-d'Avray Info) : 1 page en novembre / 1 encadré en décembre / En couverture du journal de janvier + une brève

Les revues de presse des mois de novembre et décembre 2018, ainsi que de janvier 2019 sont disponibles en annexes (cf. ANNEXE 4).

1.3.1.2 Site internet dédié Plan Climat

En mai 2019, 2 800 personnes ont visité le site internet <http://environnement.seineouest.fr/>. Ce site internet dédié au Plan Climat et à l'environnement sur le territoire avait été mis en ligne le vendredi 16 novembre 2018.



TOUS NOS SERVICES EN CARTES



Figure 3 - Aperçu de la page d'accueil du site web Plan Climat

La page la plus consultée est la page « *Nos actions* », et plus particulièrement la rubrique dédiée aux déchets.

1.3.1.3 Exposition lors du « week-end pour le climat »

Le « week-end pour le climat » s'est déroulé du vendredi 30 novembre au dimanche 2 décembre 2018. Pour l'occasion, les élus des villes étaient mobilisés sur les marchés afin de présenter aux habitants le lancement du Plan Climat et le bilan des actions environnementales menées par GPSO sur les 8 communes depuis 2010 au moyen d'une exposition.

47 élus municipaux et territoriaux ont pu y présenter les outils de concertation mis en place dans le cadre de l'élaboration du PCAET.





■ Calendrier du « week-end pour le climat » :

Date	Horaires	Lieux
Vendredi 30 novembre	15h à 17h30	Marché République à Issy-les-Moulineaux
Samedi 1 ^{er} décembre	10h à 12h30	Marché Billancourt et marché Biologique à Boulogne-Billancourt Marché couvert à Vanves
Samedi 1 ^{er} décembre	15h à 17h	Monoprix rue de la République à Meudon
Dimanche 2 décembre	10h à 12h30	Marché Escudier à Boulogne-Billancourt Place du Marché à Chaville Marché St Romain à Sèvres Marché place de l'Eglise à Ville d'Avray

Tableau 1 : Liste des permanences Plan Climat sur les marchés du territoire entre le 30/11/18 et le 2/12/18

1.3.1.4 Réseaux sociaux

La campagne sur les réseaux sociaux s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2018. Durant cette période, la vidéo de présentation du Plan Climat a été vue via les réseaux sociaux et le site internet dédié par 180 000 personnes.

Le top des posts Facebook les plus vus :

- La campagne de communication du 14 février au 1^{er} mars 2019 : 3 700 vues
- Les photos des élus mobilisés sur les marchés du territoire, lors du « week-end pour le Climat » : 2 900 vues
- Des posts par thématique :
 - Les chiffres clés du fleurissement : 2 100 vues
 - L'application So net : 1 700 vues
 - La reprise de la subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique : 1 100 vues

1.3.1.5 Autres moyens d'information et de communication mis en place

D'autres média d'information ont pu être utilisés dans le cadre du Plan Climat :

- Une vidéo micro-trottoir diffusée lors des réunions publiques,
- Un dossier de presse : <http://environnement.seineouest.fr/medias/documents-en-telechargement/>,
- Un flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du territoire pour annoncer l'ouverture de la concertation dans le cadre des réunions publiques de décembre.

1.3.2 Les moyens d'expression offerts aux acteurs du territoire

1.3.2.1 Vooter

Une application de concertation du grand public, Vooter, a été déployée par GPSO afin de mesurer le degré de connaissance des acteurs du territoire sur les dispositifs existants et de faire ressortir leurs principales attentes concernant le Plan Climat.

Cette application permet de former une « communauté » qui est invitée par le biais de notifications à répondre à des questionnaires en ligne. Au 1^{er} avril 2019, fin de la phase de concertation, la communauté comptait 454 membres ; l'application avait été déployée sur le territoire à partir de novembre 2018.



Bandeau « tutoriel Vooter »

5 consultations ont été ouvertes sur l'application :

- Consultation générale
- Consultation « Rénovation énergétique »
- Consultation « Mobilité »
- Consultation « Économie circulaire »
- Consultation « Energies renouvelables »

Chaque questionnaire permettait de préciser le profil des participants au regard de la thématique, puis des questions sur la connaissance des dispositifs existants sur le territoire sont posées pour enfin interroger les répondants sur des pistes d'actions à mettre en place.

Pour chaque questionnaire, le nombre de contributions variait entre 121 et 376.

1.3.2.2 Réunions publiques de lancement du Plan Climat

Afin d'associer les habitants à l'élaboration du Plan Climat, 3 réunions publiques ont été organisées (une réunion par direction territoriale de GPSO) :

- Mercredi 5 décembre 2018, au SEL à Sèvres, réunion à destination des habitants de Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray (Direction Territoriale Ouest) a réuni 200 personnes.



- Jeudi 6 décembre 2018, à l'Espace Landowski à Boulogne-Billancourt, réunion à destination des habitants de Boulogne-Billancourt (Direction Territoriale Nord) a réuni 300 participants.
- Vendredi 7 décembre 2018, à la salle La Palestre à Vanves, réunion à destination des habitants d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves (Direction Territoriale Est) a réuni 150 participants.

Laissant une large place au débat, ces 3 soirées ont permis au public de donner son avis sur les questions environnementales, ouvrant ainsi la concertation du Plan Climat par un échange direct avec les Vice-Présidents et élus présents.

Reportage photo : <http://environnement.seineouest.fr/medias/photos/>

1.3.2.3 Ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques : entreprises, associations et institutionnels

Afin d'établir un plan d'actions partagé, structuré et ambitieux, et favoriser l'implication de tous, la collectivité a souhaité en partager l'écriture avec les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les associations du territoire.

Dans cette perspective, des ateliers thématiques ont été proposés à ces acteurs les 12 et 14 février 2019, afin d'aborder les déclinaisons possibles de la stratégie en actions concrètes et adaptées au territoire et aux usages.

Ces ateliers ont permis de faire émerger une centaine d'actions, qui ont servi de fondation à l'écriture du programme d'actions du Plan Climat.

Quatre ateliers ont été organisés sur les thématiques suivantes :

- Vulnérabilité et adaptation au changement climatique
- Consommation responsable, déchets et économie circulaire
- Mobilité et qualité de l'air
- Maîtrise de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables et de récupération

■ Organisation d'une séance type

Les ateliers ont pris place à la Maison Marie Waleska, à Boulogne-Billancourt, et se sont déroulés selon le même processus, en trois temps.



Figure 4 : Échanges en introduction d'un atelier

Un premier temps de présentation a été assuré par un élu référent et le bureau d'études en charge de l'élaboration du PCAET. Ce moment introductif a permis de présenter les grandes conclusions du diagnostic (en particulier les consommations énergétiques constatées et les émissions de gaz à effet de serre) et de réaliser un focus sur la thématique traitée.

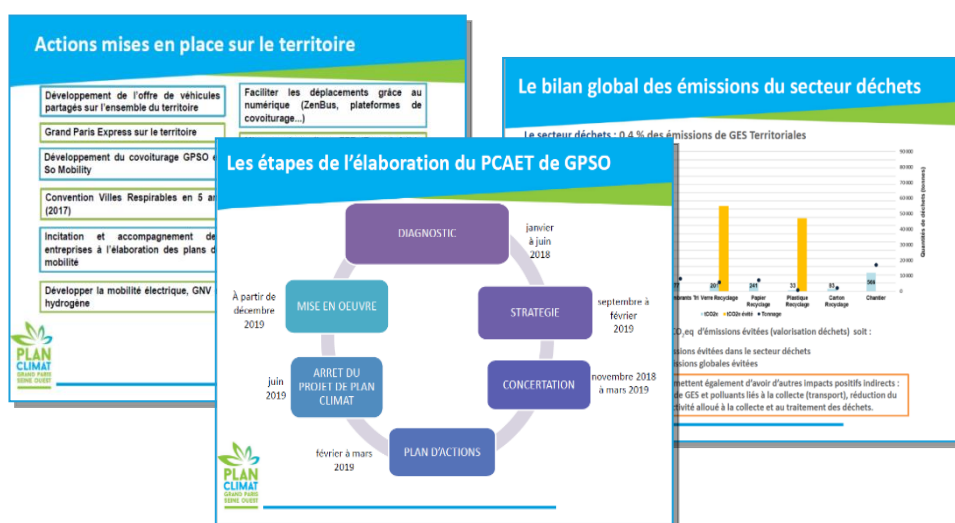


Figure 5 : Extraits des supports de présentation

Ce moment, au-delà d'assurer une simple présentation d'introduction, permettait également un premier échange entre les participants, qui a souvent conduit à approfondir des sujets précis et de partager des premiers retours d'expériences.

Les participants ont par la suite été invités à rejoindre les différentes tables rondes organisées et qui déclinaient les thématiques proposées. En début de ces tables rondes, chaque participant était invité à proposer 3 actions à porter sur le territoire, rattachée à la thématique étudiée, et permettant l'atteinte des objectifs globaux de réduction des consommations énergétiques et des

émissions de GES. Les propositions ont par la suite été mises en commun, afin de dégager une liste d'actions potentielles. Les participants ont alors été invités à voter pour les 3 actions qui leur semblaient les plus pertinentes ou importantes à développer.



Figure 6 : Vote sur les propositions d'actions

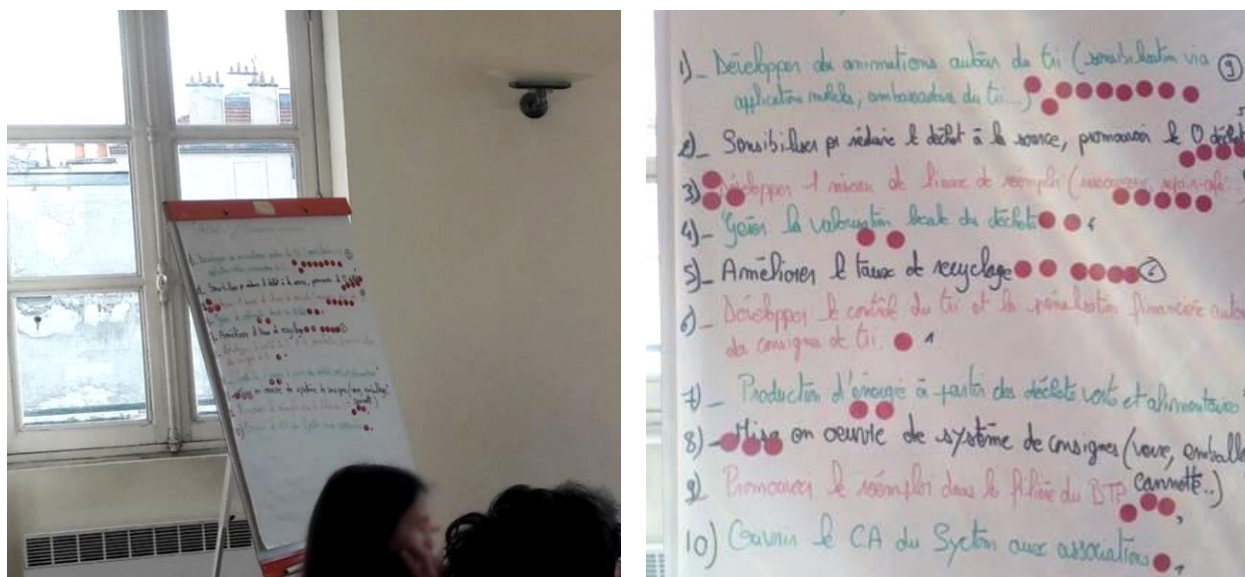


Figure 7 : Résultats des votes

Par la suite, le travail des participants a consisté à décliner les actions ayant recueilli le plus de votes en « fiche action » ; c'est-à-dire en décrivant les objectifs de l'action, les modalités de réalisation, le calendrier, les porteurs de projets et leurs partenaires, les ressources techniques ou financières existantes pouvant permettre leur réalisation, ainsi que les impacts potentiels sur l'environnement, etc.

Ces moments d'échanges, particulièrement denses et riches, ont permis aux participants de questionner les sujets en profondeur et de s'impliquer dans le processus de réalisation et de suivi des actions, certains se portant volontaires pour être des relais locaux, des expérimentateurs, etc. Selon la durée des échanges, chaque table a pu ainsi compléter de manière assez fine deux à trois « fiche action », soit un total de plus de vingt propositions.

Enfin, pour clôturer la séance de travail et partager l'ensemble des propositions faites par les participants, une restitution plénière était organisée. À cette occasion étaient présentées, au-delà des fiches actions rédigées, l'ensemble des propositions qui ont émanées des réflexions.

- Retours quantitatifs

Une centaine de participants a contribué aux différents ateliers, dont plus d'un tiers issu du monde associatif. 16 entreprises, œuvrant dans des secteurs d'activités diversifiés, ont également participé à ces journées de travail.

L'ensemble des ateliers a permis de faire émerger plus de 110 pistes d'actions, et d'en détailler plus finement une vingtaine (prototypes de « fiche action »). Certaines d'entre elles peuvent être regroupées, visant des objectifs assez proches, et détaillant des solutions techniques complémentaires.

L'ensemble de ces idées et propositions a alimenté le programme d'action du Plan Climat de GPSO, initiant pour certaines de nouvelles actions qui seront portées par la collectivité, complétant pour d'autres des initiatives existantes mais amenées à être développées dans les années à venir.

1.3.2.4 Adresse mail Plan Climat

Afin d'assurer un lien direct entre les acteurs du territoire et la collectivité elle-même, une adresse mail dédiée au Plan Climat a été créée : planclimat@seineouest.fr.

Cette adresse a permis aux acteurs du territoire de soumettre toutes leurs questions et demandes concernant l'élaboration du Plan Climat, et de transmettre des contributions libres avec la possibilité de joindre des documents attachés.

42 contributions ont été reçues, balayant l'ensemble des volets du futur Plan Climat. Les problématiques soulevées via ces contributions sont reprises par thème en 2^{ème} partie du présent document.

2 SYNTHÈSE DES AVIS ET DÉBATS

Tout au long du processus de concertation, les habitants et acteurs du territoire ont pu faire part de leurs observations et de leurs attentes aux élus et responsables de l'élaboration du projet de Plan Climat.

Les principales remarques et attentes émises peuvent être synthétisées selon différentes thématiques du Plan Climat à savoir :

- Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie (volet énergie)
- Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie (volet adaptation au changement climatique)
- Améliorer la qualité de l'air (volet mobilité)
- Consommer mieux, jeter moins (volet déchet & économie circulaire)
- Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive » (volet communication/sensibilisation)
- GPSO, une administration exemplaire (volet interne)

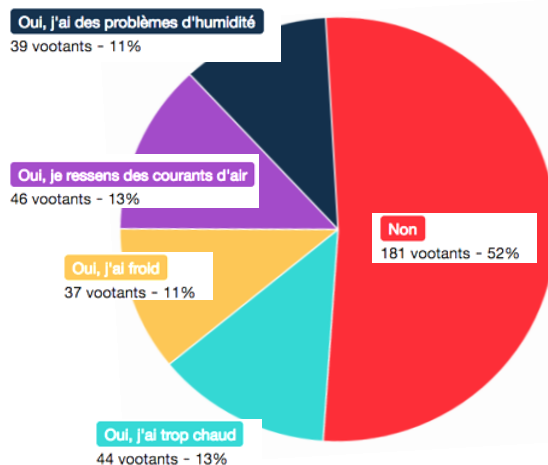
Des éléments concernant l'intégration de ces contributions au futur Plan Climat sont précisés pour chaque thème.

2.1 Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie

2.1.1 Retours Vooter

Les principales contributions Vooter des acteurs du territoire sur le thème de l'énergie sont synthétisées ci-dessous :

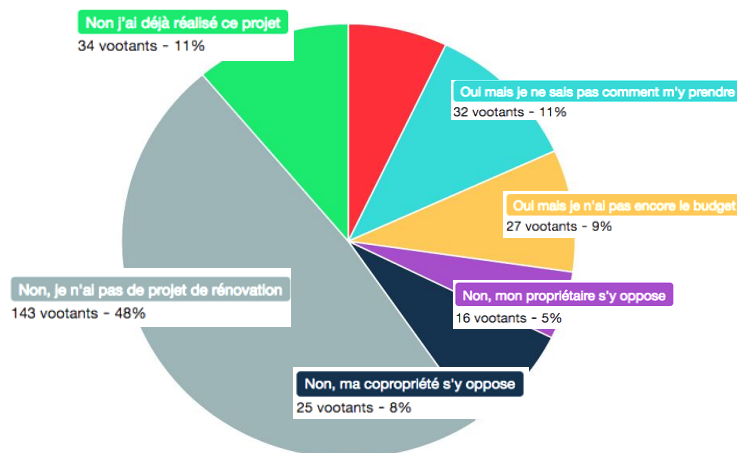
Dans votre logement, souffrez-vous d'inconfort ?



La moitié des répondants ne ressentent pas d'inconfort dans son logement. Pour l'autre moitié des problèmes ou des gênes sont identifiés, un renforcement de la communication est à envisager sur ces sujets.

→ Dans le cadre du Plan Climat, le conseil aux particuliers de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat sera renforcé, afin notamment d'accompagner les ménages pour améliorer le confort dans leur logement.

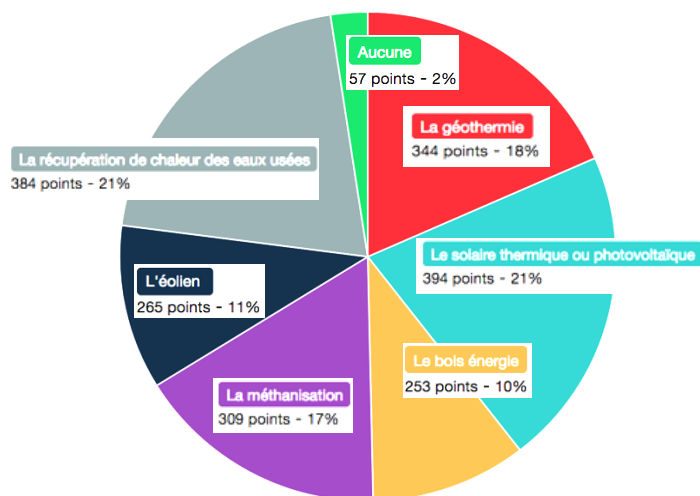
Envisagez-vous de mettre en œuvre un projet de rénovation énergétique ?



Peu de projets de rénovation énergétique sont envisagés par les répondants pour améliorer leur logement.

→ De l'information relative à ce sujet est diffusée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat dans le cadre de son conseil aux particuliers (dont les copropriétaires). Le secteur résidentiel étant le 1^{er} émetteur de GES sur le territoire, la sensibilisation du public sur ce sujet doit être renforcée.

Classez par ordre de priorité les sources d'énergie renouvelable qu'il vous paraît prioritaire de développer sur le territoire.



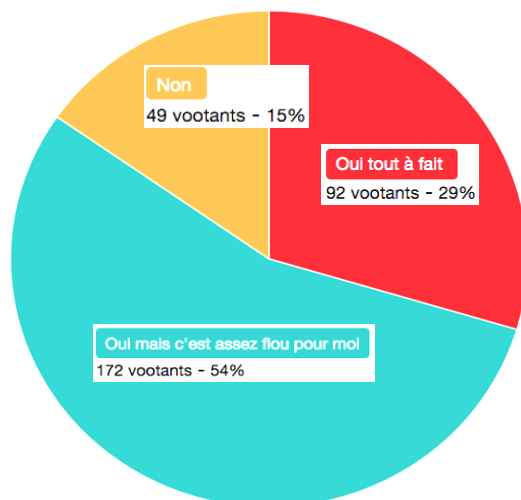
Diverses sources d'énergie sont envisagées par les répondants :

21% des répondants prônent le développement du solaire thermique ou photovoltaïque ou encore la récupération de chaleur des eaux usées.

La géothermie (18%), la méthanisation des déchets organiques (17%) et le bois énergie (10%) sont également des sources d'énergie à privilégier pour les répondants.

→ Le développement de ces nouvelles sources d'énergie étant fortement lié aux spécificités du territoire, leur potentiel de déploiement sera étudié via la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie dans le cadre du Plan Climat.

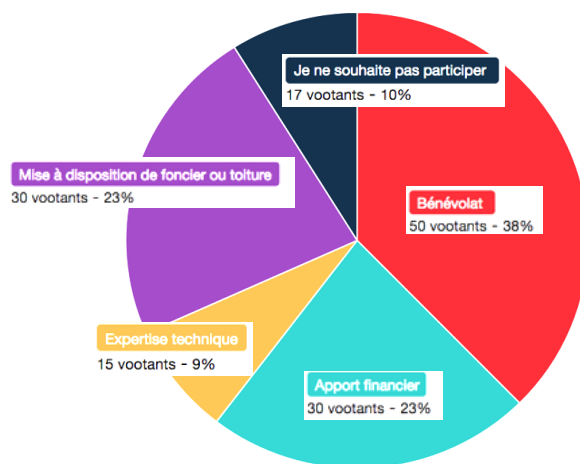
Savez-vous que vous pourriez bénéficier d'aides financières publiques pour votre projet de rénovation ?



15% des répondants ne connaissent pas les subventions publiques en faveur de la rénovation énergétique et pour 54% des répondants les informations ne sont pas claires.

→ Les réponses montrent le besoin de renforcement de l'information aux habitants du territoire sur l'accompagnement (financier et technique) dont ils peuvent bénéficier notamment via le service de conseil énergie FAIRE de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Sous quelle(s) formes(s) seriez-vous prêt(e) à prendre part à un projet citoyen d'énergie renouvelable près de chez vous ?



90% des répondants sont prêts à prendre part à des projets citoyens d'énergie renouvelable sur le territoire.

→ Les projets citoyens d'énergie renouvelable permettent de mobiliser des compétences, du foncier et de l'investissement local pour contribuer à la transition énergétique d'un territoire. Un

petit groupe de répondants se dit prêt à s'investir dans de tels projets sur GPSO, ce qui pourrait créer une dynamique locale !

2.1.2 Synthèse des contributions libres des habitants

Les problématiques et thèmes suivants ont été soulevés par les habitants de GPSO lors des réunions publiques, via l'adresse mail dédiée ou en expression libre sur l'application Vooter :

Axe 1 : Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie			
Thème	Problématique / Question	Nombre de contributions	Intégration PCAET 2020-2025
Energies Renouvelables / Réseaux de chaleur et froid	A-t-on connaissance des potentiels géothermiques et solaires du territoire ? Quelles actions concrètes sont prévues pour développer les EnR ?	2	La réalisation d'un schéma directeur de l'énergie permettra de connaître précisément le potentiel de développement des différentes sources d'EnR sur le territoire, et ainsi de prioriser le développement des projets.
	Quant est-il de l'extension des réseaux de chaleur existants ?	1	La réalisation d'un schéma directeur de l'énergie permettra d'identifier les possibilités d'extension des réseaux de chaleur et froid du territoire. L'objectif est également d'alimenter les réseaux par les EnR.
	Quelle stratégie pour intégrer le biogaz (notamment bioGNV) au mix énergétique du territoire ?	1	Les objectifs énergétiques du Plan Climat à horizon 2050 intègrent une part de biogaz au mix énergétique local ; l'intégration de cette part de biogaz sera étudiée dans le cadre de la réalisation du schéma directeur de l'énergie.
	Quelle stratégie pour inciter au remplacement des appareils de chauffage au bois par des appareils performants ?	1	Dans le cadre de sa mission de conseil aux particuliers, l'ALEC promeut le remplacement des systèmes de chauffage au bois notamment des foyers ouverts vers un poêle à bois performants. GPSO subventionne l'installation de systèmes très performants d'EnR via le dispositif Déclic Energie depuis 2010. Ce dispositif pourra être rénové dans le cadre du schéma directeur de l'énergie afin de l'adapter aux nouvelles normes et performances des systèmes énergétiques actuels.
	La création de projets citoyens d'énergie renouvelable est-elle encouragée sur le territoire ?	3	Des ateliers ont été organisés sur le territoire par l'ALEC afin de renseigner les acteurs sur ce modèle de projets énergétiques. Une réflexion est en cours au niveau de GPSO pour préciser les mécanismes d'appui qu'elle pourrait mettre en place pour de tels projets.
Rénovation énergétique du bâti	Existe-t-il des outils thermographiques pour connaître les besoins de rénovation de son logement ?	1	Une thermographie aérienne a été réalisée en 2010. Dans le cadre du Plan Climat, le conseil aux particuliers va être renforcé et l'organisation de « nuits de la thermographie » poursuivie.
	Accessibilité aux travaux de rénovation énergétique pour les ménages aux revenus modestes ?	5	L'ALEC renseigne sur les aides financières existantes. Par ailleurs, une nouvelle Opération Habitat Qualité, lancée en septembre 2019, permettra l'accompagnement et un financement renforcé des copropriétés dites « fragiles » et des ménages les plus modestes.

	GPSO peut-il m'aider à convaincre mes copropriétaires d'engager des travaux ?	2	L'ALEC met à disposition des copropriétés l'outil Coach Copro qui propose un accompagnement global. Par ailleurs, le renforcement de l'ALEC, prévu dans le nouveau Plan Climat, lui permettra de mettre en place un conseil renforcé tout au long du projet.
	La rénovation du parc existant est-elle bien prioritaire face à la construction neuve afin de sauvegarder du foncier pour des espaces de nature ?	2	Les documents d'urbanisme ne permettant plus d'utiliser du foncier naturel pour l'urbanisation, GPSO privilégie donc la rénovation ou la reconstruction sur des sites déjà artificialisés. Par ailleurs, la réglementation impose désormais de compenser les impacts sur la biodiversité si ils n'ont pas pu être évités ou réduits dans le cadre des projets d'aménagement.
Urbanisme	Est-il prévu d'interdire les enseignes publicitaires lumineuses qui consomment beaucoup d'énergie ?	1	La réglementation nationale actuelle ne permet pas d'interdire les enseignes publicitaires lumineuses. Cependant, GPSO et ses communes ont mis en place un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) qui rappelle l'interdiction de l'éclairage de nuit entre 1h et 6h. Ce sont les communes qui doivent constater les infractions et la rappeler au contrevenant.

Sur l'axe de l'énergie, premier axe stratégique du Plan Climat, les préoccupations principales exprimées par les habitants du territoire concernent donc :

- L'accompagnement, technique et financier, pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels pour les ménages modestes ainsi que pour les copropriétés.
- Le développement des énergies renouvelables sur le territoire avec la perspective du financement de certains de ces projets par les citoyens.

2.1.3 Synthèse des ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques

- [Profil des participants à l'atelier « Maîtrise de la consommation d'énergie et développement des ENR&R »](#)

L'atelier organisé sur la thématique de la maîtrise de la consommation d'énergie et du développement des énergies renouvelables et de récupération a réuni 29 participants et a été décliné en trois tables :

- Développement des ENR&R
- L'énergie dans le secteur Résidentiel
- L'énergie dans le secteur Tertiaire

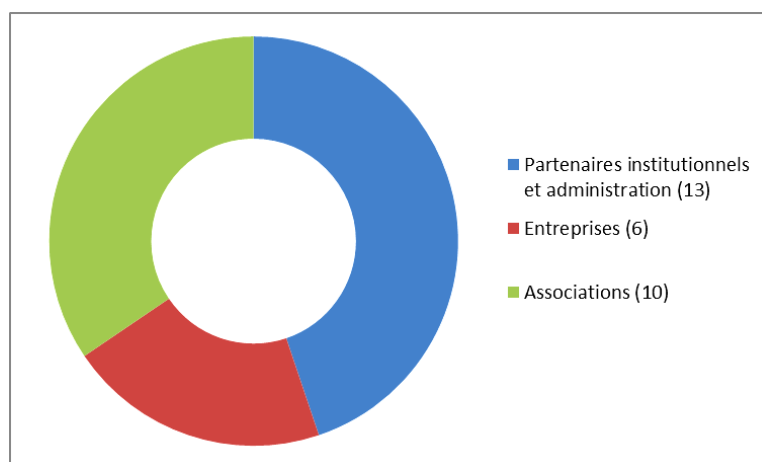


Figure 8 : Origine des participants à l'atelier « Energie »

Cet atelier est celui qui a regroupé le plus d'entreprises, en particulier celles œuvrant dans l'énergie (fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseaux) et celles liées à la construction et à l'habitat. Un nombre important de représentants des collectivités et partenaires institutionnels (Agence Locale de l'Énergie et du Climat, Syndicats, responsables de la planification) a également participé à cet atelier. En concertation avec des représentants associatifs, ils ont essayé de mettre en avant les freins

existants, et de développer avec les partenaires économiques les effets de levier potentiels pour le déploiement de nouvelles solutions.

- [Synthèse des résultats des ateliers « Maîtrise de la consommation d'énergie et développement des ENR&R »](#)

29 propositions d'actions ont été définies au cours de cet atelier. Plusieurs actions ont été évoquées par les différentes tables, notamment à propos du développement possible de partenariats avec les autres acteurs publics, le privé et les habitants. La liste complète des propositions est présentée ci-dessous :

Table ronde n°1
Energies renouvelables et de récupérations (EnR&R)
▪ Suivre l'évolution des pratiques de chauffage au bois ▪ Développer les petites unités de méthanisation sur le territoire ▪ Réaliser un schéma directeur EnR&R accessible à tous les publics ▪ Soutenir et accompagner des projets émergents, notamment soutien en phases d'études ▪ Inciter ou obliger l'installation des EnR&R par la réglementation ▪ Intégrer l'énergie verte aux marchés d'achat d'énergie de la collectivité

- Soutenir les projets d'EnR&R citoyens
- Organiser le portage politique et développer des partenariats avec les acteurs locaux (notamment les bailleurs)
- Informer, former et sensibiliser les acteurs (habitants, copropriétés, etc.)
- Participer au capital de la SEM « SIPEnR »
- Soutenir des politiques en faveur du développement des EnR&R par GPSO

Table ronde n°2

Bâtiment Tertiaire

- Mise en place d'une ingénierie contractuelle au sein de GPSO
- **Mettre en place une charte d'engagement environnemental des entreprises**
- Encourager l'installation de panneaux photovoltaïque
- Sensibiliser les utilisateurs (entreprises, jeune public) aux économies d'énergie
- Adapter les bâtiments (rénovation énergétique, régulation thermique)
- **Favoriser l'exemplarité du parc public de GPSO**
- Former les usagers aux nouveaux équipements

Table ronde n°3

Bâtiment Résidentiel

- **Créer un dispositif financier élargi à destination des copropriétés privées**
- Communiquer plus largement sur les subventions et dispositifs
- **Créer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique à destination de l'habitat portée par GPSO**
- Aider les copropriétés de logements sociaux (financement, conseil)
- Informer plus largement des contraintes financières liées à l'entretien du bâti
- Sensibiliser l'ABF sur la rénovation architecturale thermique du patrimoine
- Former les usagers aux nouveaux équipements
- Favoriser l'agriculture urbaine au sein des logements sociaux par un appui technique et financier
- Mettre en place des prescriptions réglementaires plus ambitieuses en matière de rénovation énergétique
- Créer un annuaire de professionnels labellisés pour la réalisation de travaux sur la base d'une charte d'engagements
- Mettre en œuvre des mesures fiscales incitatives à destination des particuliers pour leurs projets de rénovation
- Capitaliser sur les projets et organiser des sessions de retour d'expérience

Bien que traitant de sujets variés, la très nette majorité des actions arrivées en tête des votes des participants lors de l'atelier portent sur des actions de mise en relation, de communication et d'information : soutien des projets émergents, mise en place d'une charte d'engagement,

exemplarité du parc public, mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, soutien aux copropriétés privées dans leurs démarches de rénovation thermique.

Ces actions sont intégrées dans le premier axe du programme d'actions du Plan Climat, dont la première consiste à réaliser un Schéma Directeur de l'Énergie. Au-delà d'un simple recensement et d'un état des lieux, il est recherché avec ce Schéma Directeur une vraie programmation qui permette de décliner les différentes propositions faites lors de l'atelier.

Ce volet sera fortement soutenu par le développement des moyens de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC). Le plan d'actions cherche ainsi à assurer le développement des différentes filières du renouvelable, à élaborer des prescriptions réglementaires, à identifier les opportunités locales (porteurs de projets, etc.), et à permettre une meilleure connaissance par l'ensemble des acteurs des dispositifs existants ou à venir.

2.1.4 Les actions du précédent Plan Climat et de l'Agenda 21

La diminution de la consommation d'énergie fossile dans le bâti constitue l'enjeu majeur du territoire pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, dès 2008, GPSO a créé GPSO Energie, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), qui a pour missions de sensibiliser, d'informer, de conseiller et d'accompagner les maîtres d'ouvrage du territoire, particuliers comme professionnels (collectivités, bailleurs sociaux...), sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Dotée d'une équipe de spécialistes de l'énergie, GPSO Energie constitue un véritable outil de proximité au service des particuliers et des professionnels pour toutes les questions relatives à l'énergie.



Ainsi, L'ALEC, aux côtés des autres services de GPSO impliqués sur ces sujets, a pour mission de contribuer à :

- Diminuer les consommations énergétiques en accompagnant les usagers (sensibilisation à la sobriété énergétique).
- Encourager la rénovation énergétique du bâti, notamment des copropriétés qui composent 75% du parc résidentiel bâti.
- Favoriser la transition énergétique du territoire en développant le recours aux énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).

Depuis 2010, GPSO a alloué 990 700 € de subvention à l'ALEC. Les conseillers de l'Espace Energie FAIRE ont traité plus de 5 200 demandes de particuliers. 206 copropriétés représentant 12 700 logements sont accompagnées avec l'outil CoachCopro. Enfin, plus de 208 animations tous publics confondus (plus de 8000 personnes) ont été réalisées sur les sujets de la maîtrise des consommations d'énergie, de la rénovation énergétique du bâti, de l'adaptation au changement climatique, etc.

En 2018, l'agence a fêté ses 10 ans en organisant son 1^{er} Forum de la rénovation énergétique en copropriété le 15 novembre 2018 à Sèvres. Cette opération a été un franc succès et sera probablement reconduite dans le cadre du nouveau Plan Climat.

Par ailleurs, GPSO encourage la rénovation énergétique du bâti en finançant une partie des travaux d'amélioration de l'isolation des toitures, via subvention aux particuliers (subvention Déclic Energie), et aux copropriétés dans le cadre des Opérations Habitat Qualité (OHQ). Ainsi, depuis 2010 :

- 91 dossiers traités pour l'isolation des toitures dans le cadre des subventions Déclic Energie pour les propriétaires de maison individuelle pour un montant total de 138 835 €.
- 22 copropriétés (représentants 277 logements) ont bénéficié d'une aide à l'isolation de toiture dans le cadre des différentes opérations pour un montant de 195 386 €.
- 6 dispositifs Opération Habitat Qualité se sont succédés pour rénover 153 immeubles représentant 2 303 logements pour un montant total de subvention de 2 084 991 €. Le dispositif de suivi et d'animation des différentes OHQ représente quant à lui 4 918 272 €.
- GPSO a également contribué à hauteur de 832 200 € de subventions pour la rénovation de 789 logements sociaux.



Visuel des plaquettes des subventions Déclic Energie

Enfin, pour favoriser le recours aux énergies renouvelables, GPSO propose également des aides pour l'installation de matériel fonctionnant avec ces énergies (panneaux solaires, pompe à chaleur, poêle à bois, etc.). 77 dossiers ont été traités depuis 2010 pour un montant total de 65 758 €.

Toutes ces actions seront poursuivies, renforcées, et pour certaines actualisées (système de subvention par exemple) au regard des enjeux définis dans le Plan Climat.

2.1.5 Bilan des contributions et orientations retenues dans le PCAET

Bilan des contributions :

Sur le volet de l'énergie, 1^{er} axe stratégique du Plan Climat, les contributions des acteurs du territoire se sont faites par différents canaux :

- l'application Vooter a rassemblé entre 142 et 347 répondants suivant les questions ;
- 19 contributions libres ont été faites via l'adresse mail dédiée au plan climat et en expression libre sur Vooter ;
- l'atelier de concertation des acteurs sociaux-économiques dédié à ce sujet a rassemblé 29 participants.

Les priorités d'action exprimées par la majorité des acteurs du territoire dans le processus de concertation concernent :

- l'appui à la rénovation du parc de bâtiments résidentiels, notamment pour les ménages aux revenus modestes et les copropriétés, par un accompagnement technique renforcé et un appui financier aux porteurs de projets ;
- le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, avec un soutien attendu au montage de projet, en particulier concernant les projets citoyens d'énergie renouvelable ;
- l'exemplarité du parc de GPSO, tant sur le plan de la performance du bâti que sur celui du recours aux énergies renouvelables.

Traduction dans le Plan Climat 2020-2025 :

La transition énergétique du territoire est l'enjeu prioritaire du Plan Climat. L'objectif est de réduire les consommations d'énergies fossiles pour réduire les émissions de GES notamment dans les bâtiments du territoire qui représentent 43% des émissions (30% résidentiel, 13% tertiaire). En parallèle, il est nécessaire de substituer les énergies fossiles et fissiles par les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) produites sur le territoire.

- **Action 1.1 : Planifier la transition énergétique - réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie**

Définir un nouveau mix énergétique pour le territoire en privilégiant les EnR&R aux énergies fossiles et fissiles. Définir les potentialités d'extension et de nouveaux raccordements aux réseaux de chaleur/froid. Refondre le système de subvention des particuliers (isolation toiture et EnR).

- **Action 1.2 : Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie**

Renforcer l'action de l'ALEC et son rayonnement sur le territoire pour sensibiliser à la sobriété énergétique et inciter à la rénovation du bâti. Permettre à l'ALEC d'assurer un accompagnement des habitants de l'idée du projet de rénovation jusqu'à la réalisation des travaux.

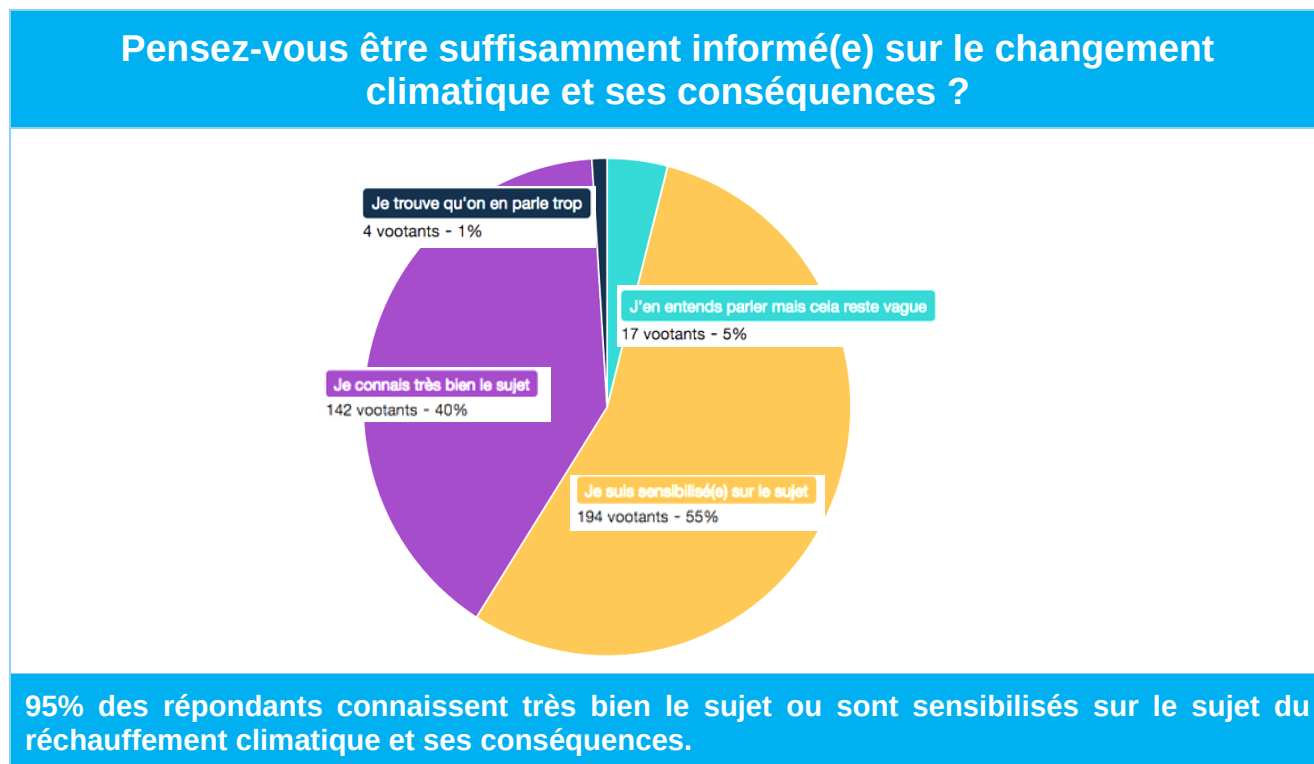
- **Action 1.3 : Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles**

Mise en œuvre d'un nouveau dispositif Opération Habitat Qualité (OHQ+) à destination des copropriétés et ménages fragiles dont un des principaux buts est la rénovation énergétique des logements.

2.2 Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

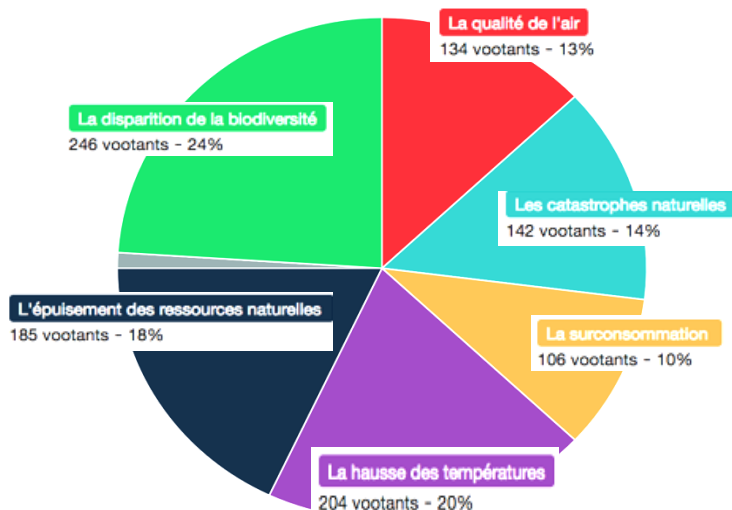
2.2.1 Retours Vooter

Les principales contributions Vooter des acteurs du territoire sur le thème de l'adaptation au changement climatique sont synthétisées ci-dessous :



→ Le public répondant au questionnaire Vooter était un public ayant connaissance de la problématique du changement climatique, cela implique désormais de revoir les axes de communication et de sensibilisation pour se focaliser sur les actions que peuvent mettre en place les habitants dans leur quotidien.

Quand on vous parle de changement climatique, quelles sont les 3 principales préoccupations qui vous viennent à l'esprit ?

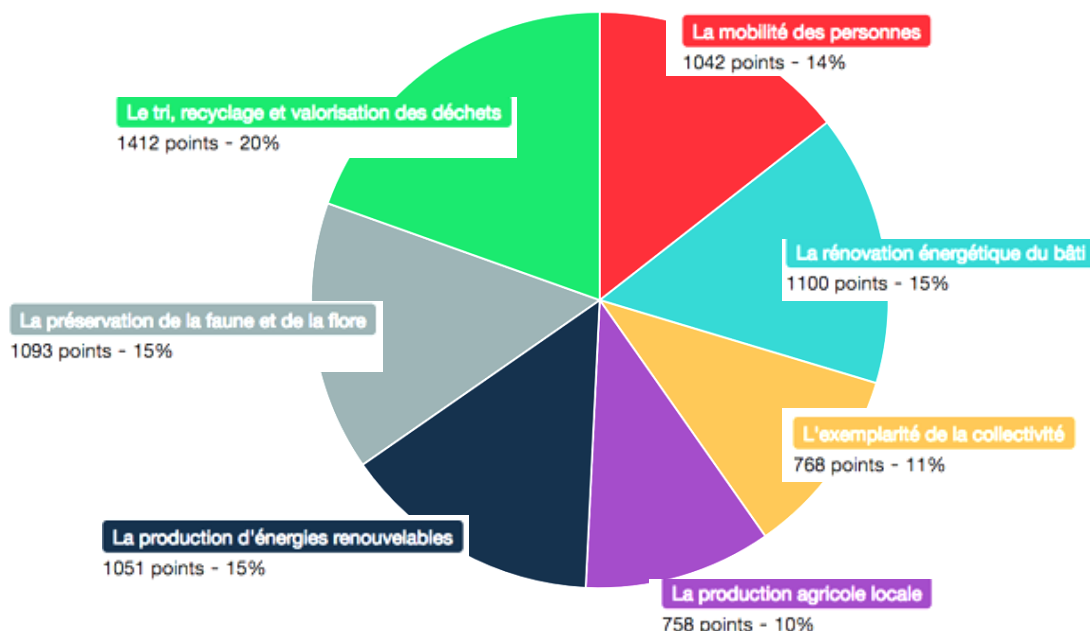


Les préoccupations des répondants sont diverses, l'ensemble des enjeux du changement climatique est connu des acteurs du territoire.

Cependant, la disparition de la biodiversité (24%), la hausse des températures (20%) et l'épuisement des ressources naturelles (18%) sont les principales menaces pour les répondants.

- La disparition de la biodiversité, la hausse des températures et l'épuisement des ressources naturelles sont des thématiques traitées dans le Plan Climat. Elles sont particulièrement mises en avant dans l'axe 2 « un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie » relatif à la préservation de la biodiversité et de la nature et au développement de la résilience du territoire aux changements climatiques et aux crises (inondation, sécheresse, canicule, etc.).

En prévision des actions futures, classez les sujets suivants par ordre de priorité pour vous.



Les priorités en termes d'actions sont multiples, tous les sujets recevant plus de 10% de votes. Toutefois, certaines se détachent plus nettement, et en particulier les actions concernant le tri, le recyclage et la valorisation des déchets (20% des votes), la rénovation énergétique du bâti (15%), la préservation de la faune et de la flore (15%), la mobilité des personnes (15%) et la production d'énergies renouvelables (14%).

→ L'ensemble de ces thématiques trouvent des échos dans le programme d'actions du Plan Climat, et en représentent les clés des 4 premiers axes :

- L'énergie et la rénovation pour l'axe 1 : « Contribuer localement à la diminution des consommations énergétiques »
- La biodiversité, la nature et la résilience pour l'axe 2 : « Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie »
- La mobilité pour l'axe 3 : « Améliorer la qualité de l'air »
- Les déchets pour l'axe 4 : « Consommer mieux, jeter moins »

2.2.2 Synthèse des contributions libres des habitants

Les problématiques et thèmes suivants ont été soulevés par les habitants de GPSO lors des réunions publiques, via l'adresse mail dédiée ou en expression libre sur l'application Vooter :

Axe 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

Thème	Problématique / Question	Nombre de contributions	Intégration PCAET 2020-2025
Espaces verts / Biodiversité	Quelle est la stratégie de préservation de la biodiversité associée au PCAET ?	5	La biodiversité permet d'améliorer la résilience du territoire, sa préservation est donc intrinsèquement liée à l'action de GPSO pour adapter le territoire au changement climatique. La trame verte et bleue identifiée en 2014 est intégrée à l'ensemble des documents d'urbanisme de GPSO venant ainsi conforter sa conservation. Par ailleurs, un référentiel de l'aménagement viendra recenser les préconisations nécessaires au maintien de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Enfin, GPSO prône le développement des espaces de nature via les dispositifs « Jardiner ma Ville » et la mission agriculture urbaine ainsi qu'une gestion exemplaire des parcs, jardins et du patrimoine arboré.
	Quelle gestion de l'eau dans les espaces verts ?	3	Les eaux pluviales sont traitées in-situ. Elles sont récupérées via la création d'un réseau de noues ou par infiltration puis stockage. Par ailleurs, lors de la création d'un nouvel espace vert la récupération de l'eau est systématiquement étudiée. Enfin, l'arrosage est raisonné tout au long de l'année et stoppé lors de sécheresse prolongée.
	Quelle politique d'abattage des arbres ?	4	Les contrôles et les diagnostics phytosanitaires permettent de repérer les arbres qui nécessitent une intervention, ou qui doivent être supprimés. Les abattages sont donc réalisés par nécessité pour assurer la sécurité des habitants. Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent. Dans le cas contraire, les arbres sont replantés dans d'autres espaces du territoire.
	Qu'en est-il de l'arrêt de l'utilisation des pesticides sur l'ensemble du territoire ?	2	GPSO n'utilise plus de pesticides pour la gestion de ses espaces verts depuis 2008 et dans l'entretien de la voirie et des espaces publics depuis 2014.
	Qu'est-il mis en place pour la création de jardins/potagers sur le territoire ?	2	Le dispositif « Jardiner ma ville » met à disposition des habitants de GPSO des parcelles pour le jardinage. Par ailleurs, une mission d'agriculture urbaine, mise en place en 2018, doit identifier des espaces permettant une production agricole sur le territoire.
Urbanisme	Quelle stratégie pour des constructions urbaines et des aménagements plus respectueux de la nature et du climat (conception, végétalisation...) ?	8	L'élaboration d'un référentiel de l'aménagement durable à destination des constructeurs et promoteurs intervenants sur le territoire doit permettre des constructions et aménagements plus respectueux de la nature et adaptés aux futurs changements.
Vulnérabilité au risque climatique	Que fait GPSO contre la vulnérabilité des logements face au risque climatique (canicule, inondation...)	2	GPSO assure la végétalisation des espaces urbains pour créer des îlots de fraîcheur. Par ailleurs, l'ALEC propose des formations et ateliers aux habitants pour leur fournir les bons gestes et bonnes pratiques à adopter. Enfin le référentiel de l'aménagement durable et les règles d'urbanisme des PLU doivent rendre les futures constructions plus résilientes aux aléas climatiques.
Berges de la Seine	Qu'en est-il de l'aménagement des berges de Seine, notamment à Boulogne-Billancourt	1	La reconquête des berges est en cours, il s'agit d'une des priorités de la ville. Les objectifs sont de préserver et renforcer les qualités écologiques et paysagères des berges tout en proposant des activités économiques ou de loisirs et une promenade continue.
Voirie	Quelle stratégie pour que le nettoyage de la voirie soit moins impactant en termes de consommations d'énergie et d'eau ?	1	Les souffleuses de feuilles à moteurs thermiques sont en cours de remplacement par des appareils électriques. En ce qui concerne l'eau, des réflexions sont en cours pour récupérer les eaux de source et/ou d'exhaure pour alimenter les laveuses.

Sur l'axe de l'adaptation au changement climatique, deuxième axe stratégique du Plan Climat, les préoccupations principales exprimées par les habitants du territoire concernent donc :

- La préservation de la biodiversité sur le territoire, et la végétalisation de l'espace urbain, notamment en ce qui concerne les pratiques de la collectivité pour l'entretien des espaces verts et la gestion de la ressource en eau.
- Le respect de l'environnement et la prise en compte du climat dans les projets d'aménagement et de construction/réhabilitation.

2.2.3 Synthèse des ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques

- [Profil des participants aux ateliers « Vulnérabilité et adaptation au changement climatique »](#)

L'atelier organisé sur la thématique de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique a réuni 21 participants et a été décliné en deux tables :

- Une table spécifique aux risques naturels
- Une autre sur la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces verts

Les acteurs associatifs, en particulier ceux œuvrant pour la protection de la biodiversité et de l'environnement, ont particulièrement répondu à l'appel. Leur connaissance de la sensibilité des milieux a permis d'éclairer les participants sur les milieux les plus exposés sur le territoire. 4 participants représentaient le monde de l'entreprise, principalement issues du secteur des nouvelles technologies. Ils ont, à cet égard, apporté un regard différent sur le sujet, au travers du prisme de la communication et de la connaissance, du développement d'outils numériques. Des partenaires institutionnels et les services techniques de la collectivité étaient également présents, apportant une expertise sur les différents aménagements et dispositifs existants.

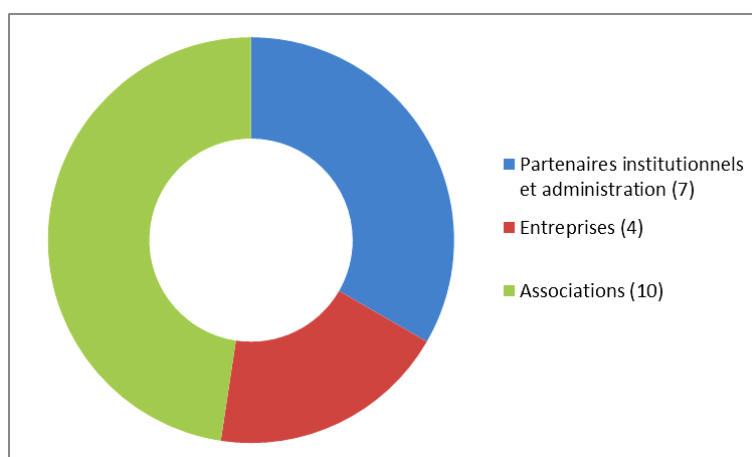


Figure 9 : Origine des participants à l'atelier « Vulnérabilité et adaptation au changement climatique »

- [Synthèse des résultats des ateliers « Vulnérabilité et adaptation au changement climatique »](#)

Les participants à l'atelier ont fait émerger une vingtaine d'actions en tout, dont plusieurs ont été évoquées par les deux tables (désimperméabiliser la ville, sensibiliser les habitants et acteurs du territoire). En voici la liste complète :

Table ronde n°1

Risques naturels et prévention

- **Végétaliser la ville**
- **Créer des bassins de rétention d'eaux pluviales**
- Réaliser un état des lieux des risques
- Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux risques
- Prendre davantage en compte les risques dans les documents d'urbanisme
- Accompagner les entreprises dans la gestion des risques
- Adapter les bâtiments aux changements climatiques (résistance à la chaleur, etc.)
- Moduler la consommation d'eau
- Alerter la population sur les risques
- Préserver les cours d'eau
- **Désimperméabiliser la ville**

Table ronde n°2

Préservation de la biodiversité et gestion des espaces verts

- **Valoriser la biodiversité dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme**
- Désimperméabiliser la ville
- Favoriser une gouvernance globale des espaces naturels et mettre en place des partenariats
- Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire
- Préservation et gestion des espaces végétalisés
- Mettre en œuvre un système de contrôle des espèces invasives
- **Créer de nouveaux espaces naturels (au sol, sur façade ou toiture)**
- Réaliser un suivi de la biodiversité
- Interdire les pesticides
- Favoriser le compostage
- Limiter la pollution lumineuse

Végétaliser la ville, créer des bassins de rétention d'eaux pluviales, désimperméabiliser la ville, valoriser la biodiversité et créer de nouveaux espaces naturels sont les actions qui ont obtenu le plus grand nombre de votes.

Ces propositions ont influencé la rédaction de plusieurs actions du Plan Climat, et en particulier les actions intégrant l'Axe 2 : « Un territoire résilient qui veille à qualité de son cadre de vie ». Le travail d'écriture réalisé lors des ateliers a permis à GPSO d'affiner les priorités d'actions et d'identifier des moyens techniques supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Des objectifs ont été fixés en termes de réduction de l'usage des intrants, de gestion de la ressource en eau ou encore d'artificialisation des sols. D'autres propositions, plus larges, ont complété ces premières. C'est par exemple le cas des propositions de déclinaison des objectifs du PCAET (facteur 4, etc.) dans l'ensemble des autres documents stratégiques ou de planification

(PLU, etc.). Cette action phare entre par ailleurs en résonnance avec plusieurs volets du Plan Climat de la Métropole du Grand Paris.

2.2.4 Les actions du précédent Plan Climat et de l'Agenda 21

Le territoire de GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel pour la 1^{ère} couronne parisienne. En effet, le territoire est couvert à 39% par les forêts et les espaces verts, une richesse que GPSO préserve au quotidien.



Ainsi, les services de GPSO entretiennent 138 espaces verts et 25000 arbres sans recours aux produits phytosanitaires depuis 2008 et dans le respect des principes de la gestion différenciée respectueuse des cycles de vie de la faune et de la flore. Le recours aux produits phytosanitaires a également été proscrit dans l'entretien de la voirie et des espaces publics depuis 2013, anticipant ainsi la législation en vigueur. Enfin, l'arrosage est raisonné et, dès que possible, les eaux pluviales sont récupérées pour être réutilisées.

Ces pratiques favorisent le maintien de la biodiversité sur le territoire qui est une condition d'adaptation du territoire au changement climatique et permet d'améliorer la résilience du territoire. Conscients de cette problématique, les élus de GPSO ont souhaité élaborer et mettre en œuvre une stratégie de préservation de la nature et de la biodiversité. Cette volonté s'est traduite, en 2014, par l'établissement d'un schéma de trame verte et bleue (TVB) et d'une stratégie associée.

Dans ce cadre, les éléments remarquables du patrimoine naturel ont été caractérisés en cœur de nature (zone source de biodiversité) et en continuités écologiques, permettant à la biodiversité (faune, flore, habitats) de réaliser l'intégralité de son cycle de vie (nourrissage, reproduction, déplacement, lieu de vie, etc.). Le schéma de TVB a été traduit dans l'ensemble des documents d'urbanisme des communes de GPSO, assurant ainsi la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les opérations d'aménagement.



Par ailleurs, le territoire accueille la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA), structure dédiée à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable pour le grand public, les établissements scolaires et périscolaires. Ouverte depuis 1997 à Meudon, elle offre une programmation aux habitants de tout âge des huit villes de GPSO.

La MDNA, sensibilise toutes les générations aux problématiques environnementales. Ouverte les mercredis et dimanches de 14h à 18h, avec un programme varié : prévention des déchets, animations sur les thèmes des potagers écologiques, plantation d'arbres avec des écoliers...

Entre 2011 et 2017, la Maison de la nature et de l'arbre a été fréquentée par plus de 90 000 personnes.

Jardiner ma ville

Plus de nature en ville,
c'est plus de vie!

**Cet espace végétalisé est entretenu
par les habitants eux-mêmes.**

Cette initiative de Grand Paris Seine Ouest
favorise la biodiversité et le vivre ensemble.
Pour en savoir plus et devenir jardinier
de votre ville :

www.uncommon.turfjardinmaurille.html





**Grand Paris
SEINE
OUEST**

Direction
Développement
durable
et
environnement
100 rue de la
Liberté
92000 Nanterre
France
Tél : 01 47 37 70 00
www.gps-o.com

Philippe Deshayes Maire
01 47 37 70 00
06 80 00 00 00
Philippe.Deshayes@gps-o.com

Christophe BENOIST M2M
01 47 37 70 00
06 80 00 00 00
Christophe.Benoist@gps-o.com

Enfin, GPSO s'est doté d'un Schéma directeur d'Assainissement pour traiter la vétusté du réseau, limiter les sources de pollution des milieux urbains et naturels causées par les débordements en temps de pluie et valoriser le réseau hydrographique naturel. La mise en œuvre des plans d'assainissement représente un investissement annuel moyen de 6 millions d'euros. Ils sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactant possible pour l'environnement. Ainsi le plan de lutte contre les inondations consiste à créer des équipements de rétention provisoire de l'eau, et le plan de reconstruction des réseaux vétustes vise à lutter contre les fuites dans les milieux naturels et à drainer les eaux des sous-sols.

En complément, GPSO s'attache à gérer les eaux pluviales dans une optique de récupération et de réutilisation de cette ressource. Ainsi, dans les opérations de requalification des espaces publics et des voiries, lorsque cela est possible, GPSO s'attache à gérer les eaux pluviales in-situ par la création de noues végétalisées, par infiltration des eaux ou en la stockant dans des bassins de rétention.

2.2.5 Bilan des contributions et orientations retenues dans le PCAET

Bilan des contributions :

Sur le volet de l'adaptation au changement climatique, 2^{ème} axe stratégique du Plan Climat, les contributions des acteurs du territoire se sont faites par différents canaux :

- l'application Vooter a rassemblé environ 350 répondants ;
- 28 contributions libres ont été faites via l'adresse mail dédiée au plan climat et en expression libre sur Vooter ;
- l'ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques dédié à ce sujet a rassemblé 21 participants.

Les priorités d'action exprimées par la majorité des acteurs du territoire dans le processus de concertation concernent :

- la préservation de la biodiversité sur le territoire, et la végétalisation de l'espace urbain, notamment en ce qui concerne les pratiques de la collectivité pour l'entretien des espaces verts et la gestion de la ressource en eau ;
- le respect de l'environnement et la prise en compte du climat dans les projets d'aménagement et de construction/réhabilitation ;
- la vulnérabilité du territoire (patrimoine et habitants) face au risque climatique.

Traduction dans le Plan Climat 2020-2025 :

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique et aux risques naturels (inondation, canicule/sécheresse, îlot de chaleur urbain, qualité de l'air, retrait/gonflement argiles) constitue un nouvel axe de travail. Cependant, il fait écho à l'axe 2 de l'Agenda 21 qui avait pour objet la préservation de l'environnement et du cadre de vie (maintien et préservation de la biodiversité, gestion des parcs et du patrimoine arboré, préservation de la ressource en eau, limitation des risques et nuisances).

- Action 2.1 : Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement

Création d'un référentiel technique de l'aménagement durable comprenant un volet espaces publics (à destination des aménageurs) et un volet espaces privés (à destination des promoteurs et constructeurs).

- Action 2.2 : Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

Création d'un référentiel de l'aménagement de l'espace public (prescriptions pour les maîtres d'œuvre et gestionnaires) en lien avec l'action ci-dessus. Développer l'agriculture urbaine, poursuivre le dispositif « Jardiner ma Ville » et assurer une gestion différenciée des espaces de nature (éco-pâturage par ex).

- Action 2.3 : Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique

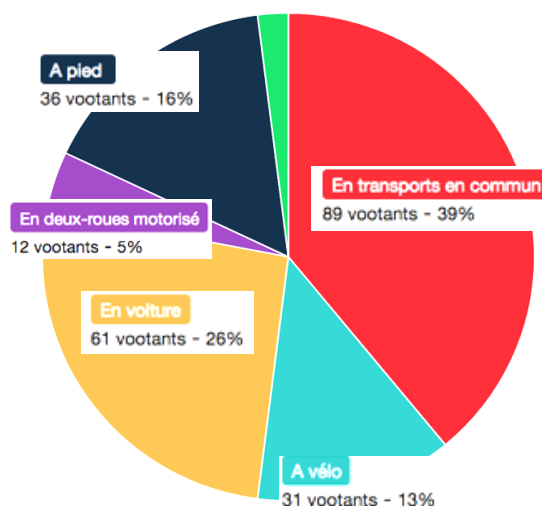
Réduire la vulnérabilité par des animations pédagogiques à destination du grand public et des actions préventives et curatives face aux épisodes de crise.

2.3 Améliorer la qualité de l'air

2.3.1 Retours Vooter

Les principales contributions Vooter des acteurs du territoire sur le thème de l'adaptation au changement climatique sont synthétisées ci-dessous :

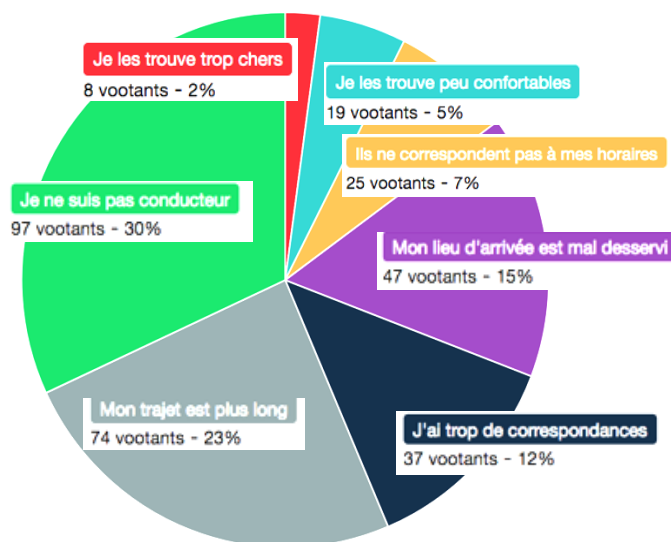
Le plus souvent, comment vous déplacez-vous pour vos trajets quotidiens sur le territoire de GPSO ?



74% des répondants déclarent ne pas utiliser leur voiture dans les déplacements du quotidien sur le territoire montrant que les efforts de la collectivité pour développer les mobilités douces et le réseau de transport en commun de proximité portent leurs fruits. Pourtant seulement 13% et 16% des répondants déclarent utiliser un vélo ou la marche pour se déplacer.

→ La mise en œuvre du Plan Vélo dans le cadre du Plan Climat permettra de renforcer encore la part des habitants utilisant le vélo. En complément les efforts entrepris pour développer les mobilités douces et le réseau de transport en commun doivent être poursuivis.

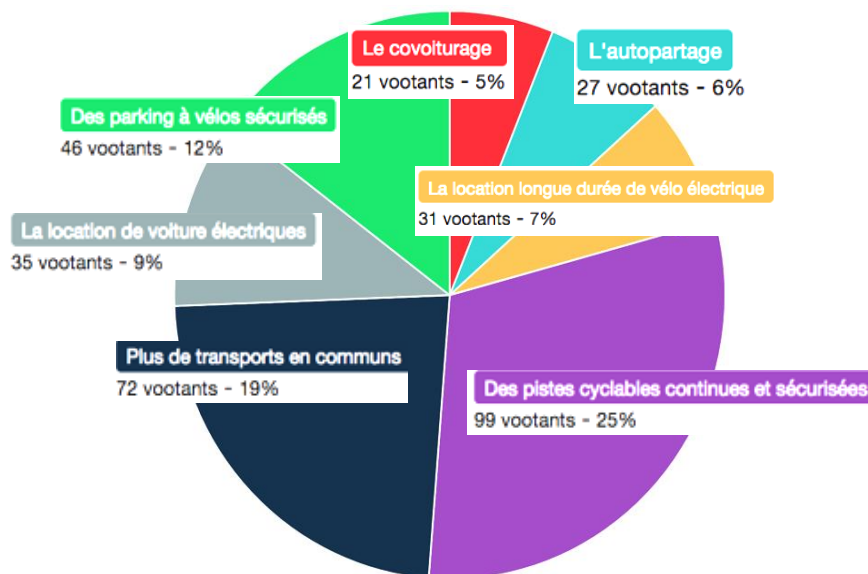
Si vous êtes conducteur(trice), pourquoi n'utilisez-vous pas les transports en communs pour vos trajets quotidiens ?



Alors que 30% des répondants déclarent ne pas être conducteur, 70% sont potentiellement conducteur. Ces derniers n'utilisent pas les transports en commun pour diverses raisons et notamment du fait de trajet plus long ou nécessitant plusieurs correspondances.

→ Il apparaît que l'offre alternative à la voiture individuelle doit pouvoir être encore améliorée. Plusieurs réponses sont apportées par GPSO notamment l'arrivée du Grand Paris Express sur le territoire. En lien avec le Plan Climat, le développement des mobilités douces (Plan Vélo) et l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement (PLD), déclinaison du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France, permettra de mettre en place un observatoire de la mobilité pour étudier les parcours et habitudes de mobilité des habitants et ainsi orienter les nouvelles actions en améliorant la desserte du territoire par les transports en commun par exemple. D'autres solutions sont également à développer dans le cadre du Plan Climat comme le co-voiturage ou le free-floating.

Quels dispositifs alternatifs vous feraient renoncer à l'utilisation individuelle de votre véhicule ?

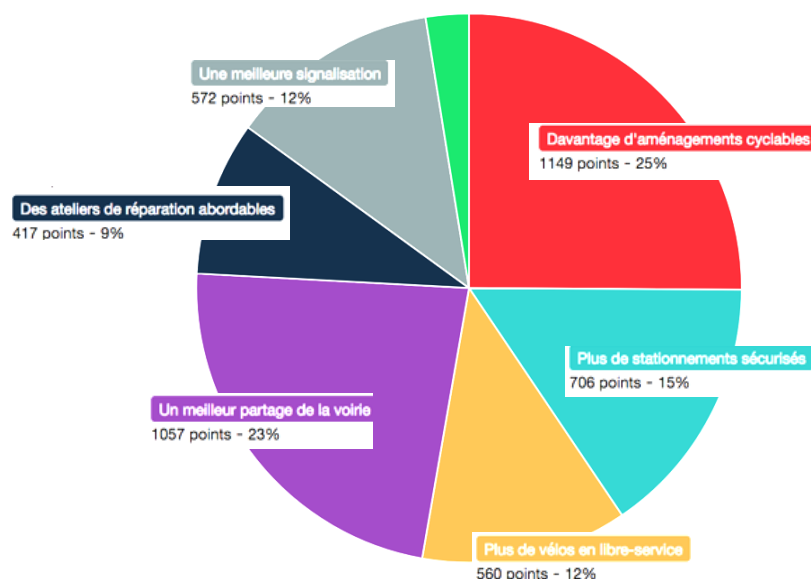


25% des répondants souhaitent la mise en place de pistes cyclables continues et sécurisées et 12% souhaitent des parkings sécurisés pour leur vélo. 19% souhaitent plus de transport en commun.

Par ailleurs, 20% des répondants souhaiteraient le développement du covoiturage (5%) et des solutions d'autopartage (6%) voir la location de voiture électrique (9%)

→ GPSO doit mener en priorité le développement du vélo sur le territoire. Le Plan Vélo prévu au sein du Plan Climat doit permettre d'identifier des parcours continus et sécurisés sur le territoire ainsi que le déploiement des services associés (parking sécurisés, ateliers de réparations, etc.). Par ailleurs, il apparaît important de poursuivre le travail sur l'optimisation des transports en commun mais également de poursuivre le développement de nouveaux modes de déplacement comme l'autopartage, le covoiturage ou encore la location de véhicules électriques.

Classez par ordre d'intérêt les actions/dispositifs qui pourraient améliorer vos déplacements à vélo.



Il apparaît que davantage d'aménagements permettraient de faciliter la circulation en vélo sur le territoire. Un meilleur partage de la voirie entre les différents usages (piétons, modes doux, voiture) et l'implantation d'équipements connexes (ateliers de réparation, stationnement sécurisés et vélos en libre-service) sont également sollicités.

→ GPSO travaille depuis sa création à l'amélioration des conditions de circulation en favorisant le partage de la voirie entre les différents modes et en apaisant les circulations (zone de partage, zone 30, etc.). Ce travail doit être encore amplifié dans le cadre du Plan Climat. Par ailleurs, le Plan Vélo, établi en concertation avec les associations cyclistes locales, permettra de proposer des continuités cyclables sécurisées et le développement de services associés (parking sécurisé, atelier de réparation, etc.).

2.3.2 Synthèse des contributions libres des habitants

Les problématiques et thèmes suivants ont été soulevés par les habitants de GPSO lors des réunions publiques, via l'adresse mail dédiée ou en expression libre sur l'application Vooter :

Axe 3 : Améliorer la qualité de l'air			
Thème	Problématique / Question	Nombre de contributions	Intégration PCAET 2020-2025
Vélo et mobilités douces	Où en est-on du déploiement du nouveau système Vélib ?	2	63 stations Vélib proposant de nouvelles fonctionnalités et des vélos à assistance électrique sont déjà implantées sur le territoire. L'extension de ce réseau sera également étudiée dans le cadre du Plan Climat.

	Quelle stratégie pour un véritable maillage du territoire en pistes cyclables sécurisées ?	62	GPSO élabore son Plan Vélo en concertation avec la société civile pour envisager un maillage en piste cyclable continue et sécurisée sur le territoire. Le plan prévoit également l'implantation de services connexes (stationnements sécurisés, ateliers de réparation, etc.).
	Comment assurer un partage serein de l'espace public entre vélos, trottinettes, piétons, voitures... ?	25	GPSO promeut le partage de la voirie entre les différents modes et l'apaisement des circulations par la mise en place de zones 30 ou de zones de rencontre. Les zones de circulation apaisée représentent 138 km sur le territoire sur les 413 km de voiries.
	Besoin de parkings à vélos sécurisés en plus des itinéraires cyclables.	11	La Plan Vélo permettra d'identifier les espaces où des parkings à vélo sécurisés pourront être implantés.
	Où trouver des informations sur les services de mobilités douces accessibles sur GPSO (aménagements, free-floating) ?	3	Le site internet de GPSO présente des informations sur Vélib' ainsi que sur les systèmes d'auto-partage et de free-floating présents sur le territoire. Il sera enrichi de nouvelles informations au fur et à mesure de l'avancement des projets en cours.
	La création d'atelier d'autoréparation pour vélos est-elle prévue ?	1	Dans le cadre du Plan Vélo, la création de tels ateliers est bien prévue.
Mobilités décarbonées	Quel devenir pour les bornes Autolib' ? Besoin d'un réseau de bornes de recharge sur le territoire.	8	GPSO prévoit de réutiliser le réseau des bornes de recharge Autolib' en les modernisant. Le territoire sera ainsi maillé par des bornes de recharges pour véhicules électriques.
	Appui de GPSO à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en copropriété, voire maison individuelle ?	4	L'ALEC accompagne les particuliers en maison individuelle et en copropriété pour l'installation de bornes de recharge en apportant un éclairage sur la réglementation et sur les modalités techniques d'installation.
	Est-il envisagé de subventionner l'achat de véhicules électriques motorisés (scooter, voiture) ?	4	L'Etat et la Métropole du Grand Paris proposent déjà des aides pour le changement de véhicule. GPSO propose une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.
Transports en commun	Besoin de densifier et fiabiliser le réseau (métro et bus).	22	GPSO travaille depuis sa création avec Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports sur le territoire, pour toujours améliorer les services de transport en commun. Par ailleurs, l'arrivée du Grand Paris Express sur le territoire permettra de densifier encore le réseau avec 3 nouvelles gares.
	Comment faciliter le transport de vélos dans les transports en commun ?	5	Il s'agit d'une compétence d'Ile-de-France Mobilités. Dans ce contexte, GPSO demandera à l'autorité organisatrice des transports de travailler sur le sujet.
	Création de parkings relais proche des gares RER	2	La loi d'orientation des mobilités va imposer l'implantation de parking relais sécurisés à destination des vélos aux exploitants (RATP, SNCF).
Autres mobilités	Quels dispositifs pour encourager le covoiturage ?	3	La promotion du covoiturage est réalisée par Ile-de-France Mobilités avec Via Navigo qui recense les différentes plateformes. Le territoire d'action d'Ile-de-France Mobilités, plus large que GPSO, permet d'avoir un réel impact sur son développement. GPSO quant à lui travaille au développement de

			l'autopartage sur son territoire.
	Qu'en est-il du projet de téléphérique le long de la N118 ?	1	Ce projet est en cours d'étude par Ile-de-France Mobilités qui est compétent pour le développement de nouvelles infrastructures et lignes de transport en commun.
	Qu'est-il prévu pour remplacer le service Autolib' et continuer à avoir accès à des voitures en autopartage ?	8	GPSO réfléchit actuellement à l'implantation sur son territoire de nouveaux systèmes d'autopartage : Moovin'Paris en partenariat avec Renault à Boulogne-Billancourt et Free2move avec PSA sur les communes d'Issy-les-Moulineaux, Vanves, Sèvres et Meudon. En parallèle, le réseau de bornes de recharges Autolib' sera réutilisé pour mailler le territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques.
	Quelle stratégie pour améliorer le déplacement piéton sur le territoire ?	8	GPSO favorise la mobilité piétonne sur le territoire par l'apaisement des circulations et un meilleur partage de la voirie et des espaces publics entre les différents modes. Les zones de circulation apaisée représentent 138 km sur le territoire sur les 413 km de voiries.
	Quelle stratégie pour favoriser l'intermodalité (passage d'un mode de transport à l'autre) ?	3	Depuis sa création, GPSO favorise l'intermodalité en proposant des aménagements autour des gares des transports en commun lourd (arrêt de bus, stationnement vélo, station Vélib', bornes de recharge, etc.). Par ailleurs, GPSO a mis en place 6 lignes de transport local pour le rabattement vers les gares.
Logistique urbaine	Quelle stratégie autour de l'utilisation de la Seine pour la mobilité ?	3	Une étude est en cours sur la logistique urbaine avec pour objectifs de limiter les circulations de camion et camionnettes, créer des plateformes logistiques relais, ou encore développer le transport fluvial. Il est à noter qu'une partie des déchets de l'usine Isséane sont évacués par le fleuve, tout comme les terres excavées pour la réalisation de la ligne 15 du Grand Paris Express.
	Comment atténuer l'impact de la livraison en ville sur la fluidité du trafic ?	2	
	Quelle stratégie pour favoriser le transport de marchandises à vélo sur le territoire ?	1	
Qualité de l'air	Le PCAET est-il évalué également d'un point de vue sanitaire, relativement à l'impact sur la santé des habitants ?	1	Le Plan Climat fait l'objet d'une évaluation environnementale et stratégique qui détermine les impacts sanitaires et environnementaux des différents projets envisagés. Par nature le Plan Climat a des impacts positifs sur la santé des habitants puisqu'il vise à améliorer la qualité de l'air, développer la résilience du territoire, ou encore réduire les émissions de gaz à effet de serre, etc.
	Possibilité d'interdire plus tôt les véhicules polluants en cas de pic de pollution annoncé ?	1	Dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) Métropolitaine, les véhicules les plus polluants ne peuvent plus circuler sur le territoire. Par ailleurs, lors des alertes pollutions la circulation différenciée est automatiquement mise en place. Elle vise à interdire les véhicules Crit'air 3, 4, 5 et non classés à la circulation.
	Comment repenser la ville pour réduire le besoin de se déplacer et/ou optimiser les circuits et ainsi éviter l'impact d'un trajet sur la qualité de l'air ?	4	Ces sujets seront étudiés dans le cadre du référentiel de l'aménagement durable qui sera réalisé par GPSO.

	Quelle stratégie pour mesurer et améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments ?	1	Le Plan Climat doit permettre d'améliorer la qualité de l'air extérieur et de fait la qualité de l'air intérieur. Par ailleurs, l'ALEC apporte des conseils aux particuliers sur les matériaux à privilégier pour assurer une meilleure qualité de l'air intérieur lors de travaux de rénovation énergétique.
--	---	---	---

Sur l'axe de la mobilité, troisième axe stratégique du Plan Climat, les préoccupations principales exprimées par les habitants du territoire concernent donc :

- Le maillage du territoire en pistes cyclables sécurisées, réalisé en concertation avec les usagers, avec l'installation de parking sécurisés pour vélos.
- Le partage de l'espace public entre différentes mobilités (voitures, vélos, trottinettes, piétons...), afin de rendre les déplacements plus fluides et sécurisants.
- La densification et la fiabilisation du réseau de transports en commun, ainsi que la décarbonation de leurs véhicules.
- La mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec notamment la réutilisation des bornes Autolib'.
- L'amélioration des conditions de déplacement piéton, ainsi qu'une intermodalité facilitée.

2.3.3 Synthèse des ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques

▪ Profil des participants aux ateliers « Mobilité »

L'atelier organisé sur la thématique de la Mobilité a réuni 24 participants et a été décliné en trois tables :

- Les mobilités actives
- Les mobilités partagées
- Les mobilités décarbonées

Plusieurs associations défendant le développement du vélo ont pris place autour de la table « mobilités actives », où leurs retours d'expériences ont été précieux. Plusieurs acteurs économiques ont également participé à l'atelier ; soit que leur secteur d'activité soit directement concerné (transporteurs, gestionnaire de la mobilité, etc.), soit qu'ils soient en recherche de solutions à proposer à leurs employés dans leur mobilité professionnelle et quotidienne. Les représentants institutionnels ont, pour

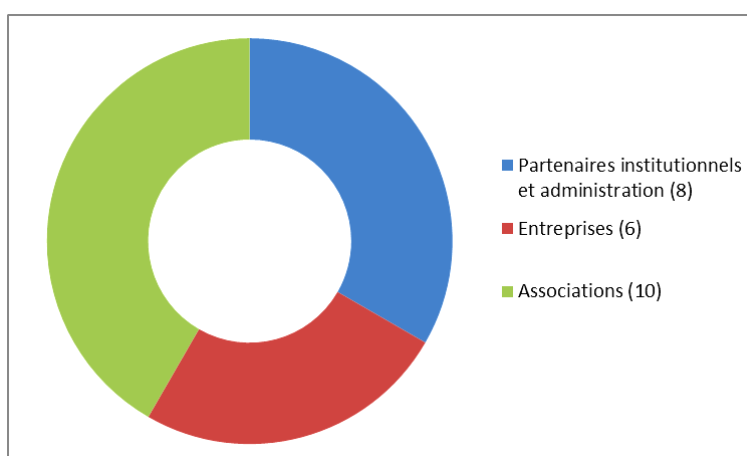


Figure 10 : Origine des participants à l'atelier « Mobilité »

leur part, permis d'évoquer les difficultés de vision d'ensemble et de gestion des différents flux de déplacements (tous modes et motifs confondus).

▪ **Synthèse des résultats des ateliers « Mobilité »**

Pour cet atelier, 27 propositions d'actions ont été partagées par les participants. Les thématiques, assez différenciées entre elles, ont fait émerger des actions variées. Le nécessaire soutien et développement de l'intermodalité a toutefois été cité par les trois tables. Voici la liste complète des propositions :

Table ronde n°1

Mobilités actives

- **Optimiser et compléter le réseau cyclable**
- **Communiquer, sensibiliser, expérimenter autour de tous les modes actifs**
- Subventionner l'achat d'équipement ou soutenir l'usage (Indemnité kilométrique vélo en particulier)
- Faciliter et développer le stationnement disponible (Vélo, Trottinette)
- Développer les services annexes et notamment la réparation
- Rapprocher les lieux de vie et de l'habitat
- Développer les partenariats avec les associations locales
- Faciliter et organiser l'intermodalité
- Améliorer la qualité de l'air (et l'information relative)
- Prescrire (médicalement) l'usage du vélo
- Sanctionner le non-respect de droits des infrastructures cyclables

Table ronde n°2

Mobilités décarbonées

- Développer le réseau de bornes de recharge pour voitures électriques (Public et Privé)
- Mailler le territoire en stations bio-GNV
- Mailler le territoire en stations Hydrogène
- **Décarboner la flotte de véhicules gérée par GPSO (véhicules de fonction et lignes de bus)**
- **Favoriser l'intermodalité**
- **Informier et sensibiliser les habitants à l'usage des véhicules décarbonés**
- Etudier la possibilité d'utiliser un transport fluvial décarboné
- Encourager la diversification des véhicules décarbonés en incluant les informations sur les impacts GES des modes de transport
- Créer un centre de remisage pour les bus sur GPSO

Table ronde n°3 — Mobilités partagées

- **Développer une offre plus large de véhicule en free floating**
- Mutualiser les abonnements des différents opérateurs de la mobilité
- Communiquer sur les différents dispositifs existants
- **Mettre en place des dispositifs d'incitation au covoiturage (gratuité du stationnement, fiscalité, etc.)**
- Créer des guichets d'accès non numérique pour démocratiser le co-voiturage et free floating
- Renforcer l'accès et l'utilisation des dispositifs de sécurité (casques, protection corporelles, etc.)
- Pénaliser les dégradations des véhicules en free floating

Les actions ayant recueilli le plus grand nombre de votes sont complémentaires : développer l'offre de *free floating*, développer des avantages incitatifs pour le covoiturage, optimiser et compléter le réseau cyclable, communiquer et sensibiliser les habitants aux modes actifs, décarboner les véhicules « publics », favoriser l'intermodalité.

L'Axe 3 : « Améliorer la qualité de l'air » relève principalement d'actions liées aux déplacements et à la mobilité. Celles-ci ont été élaborées en grande partie à l'aide des propositions issues des ateliers. On y retrouve ainsi l'objectif de réalisation d'un Plan Vélo, du renforcement de l'offre de véhicules en autopartage et de plusieurs initiatives en faveur d'une intermodalité plus efficiente et mieux connue du grand public (information, aménagements, etc.).

2.3.4 Les actions du précédent Plan Climat et de l'Agenda 21

Sur le territoire de GPSO, la majeure partie des polluants de l'air est émise par le transport en voiture individuelle fortement consommateur d'énergies fossiles (essence, gasoil, etc.). Depuis sa création, GPSO œuvre à modifier les habitudes de déplacement des habitants du territoire en privilégiant le recours aux transports en commun et le développement des mobilités douces.

Ainsi, GPSO offre un panel de solutions alternatives à la voiture et encourage la mobilité durable de multiples façons :

- Favoriser le recours aux transports en commun : le territoire de GPSO est bien doté en termes de transports en commun avec 3 lignes de train, 1 ligne de RER, 4 lignes de métro et 2 lignes de tramway. Pour compléter ce maillage et faciliter le recours aux transports en commun, GPSO a mis en place 6 lignes de bus locales vers le 100 % électrique. 5 circuits de ramassage scolaire viennent également compléter ces dispositifs. Prochainement la ligne 15 du Grand Paris Express desservira 3 gares implantées sur GPSO venant encore renforcer le maillage en transport en commun du territoire.

- Favoriser les mobilités douces : actuellement le territoire est équipé avec 33 km de pistes cyclables, 53 panneaux « céder le passage au feu » installés sur 258 carrefours, une généralisation des sas vélo et près de 4000 espaces de stationnement deux-roues. Par ailleurs, le territoire bénéficie de 63 stations Vélib', le réseau des stations est encore amené à s'étendre. En complément, GPSO subventionne l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE). Entre 2012 et 2017 ce sont 1 770 vélos à assistance électrique qui ont été subventionnés pour un montant total de 472 000 €.



Enfin, GPSO travaille à l'apaisement des circulations et à un meilleur partage de la voirie entre les différents modes de déplacement. Ce sont ainsi près de 138 km de « zones de rencontres » ou de zone 30 qui équipent le territoire.

La mobilité concerne aussi les acteurs du territoire et notamment les entreprises. Dans ce cadre, GPSO accompagne les entreprises qui le souhaitent dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité via le dispositif Pro'Mobilité. Une vingtaine d'entreprises sont accompagnées chaque année depuis 2011.

Enfin, depuis 2015, GPSO souhaite mieux accompagner la logistique sur le territoire. Un travail avec les acteurs de la filière a été engagé pour rationaliser la gestion des flux de marchandises, assurer une gestion efficace de l'espace public et des conditions de circulation optimales.

2.3.5 Bilan des contributions et orientations retenues dans le PCAET

Bilan des contributions :

Sur le volet de la mobilité, 3^{ème} axe stratégique du Plan Climat, les contributions des acteurs du territoire se sont faites par différents canaux :

- l'application Vooter a rassemblé entre 229 et 331 répondants selon les questions ;
- 185 contributions libres ont été faites via l'adresse mail dédiée au plan climat et en expression libre sur Vooter ;
- l'ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques dédié à ce sujet a rassemblé 24 participants.

Les priorités d'action exprimées par la majorité des acteurs du territoire dans le processus de concertation concernent :

- le maillage du territoire en pistes cyclables sécurisées, réalisé en concertation avec les usagers, avec installation de parking sécurisés pour vélos ;
- le partage de l'espace public entre différentes mobilités (voitures, vélos, trottinettes, piétons...), afin de rendre les déplacements plus fluides et sécurisants ;
- la densification et la fiabilisation du réseau de transports en commun, ainsi que la décarbonation de leurs véhicules ;
- la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec notamment par la réutilisation des bornes Autolib ;
- l'amélioration des conditions de déplacement piéton, ainsi qu'une intermodalité facilitée.

Traduction dans le Plan Climat 2020-2025 :

La mobilité et le secteur du transport, et plus particulièrement le recours à la voiture individuelle pour les déplacements, génère une forte part des émissions de polluants et représente 14% des émissions de GES.

- **Action 3.1 : Encourager les nouvelles mobilités**

Encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle : déploiement du Plan Vélo, information sur les transports en commun, apaisement des circulations, mobilités douces et partagées, covoiturage, subvention VAE.

- **Action 3.2 : Développer les mobilités décarbonnées**

Développer les mobilités décarbonnées par la mise en place d'un réseau de bornes de recharge électriques (via anciennes Autolib') et identifier du foncier pour accueillir des stations GNV et hydrogène.

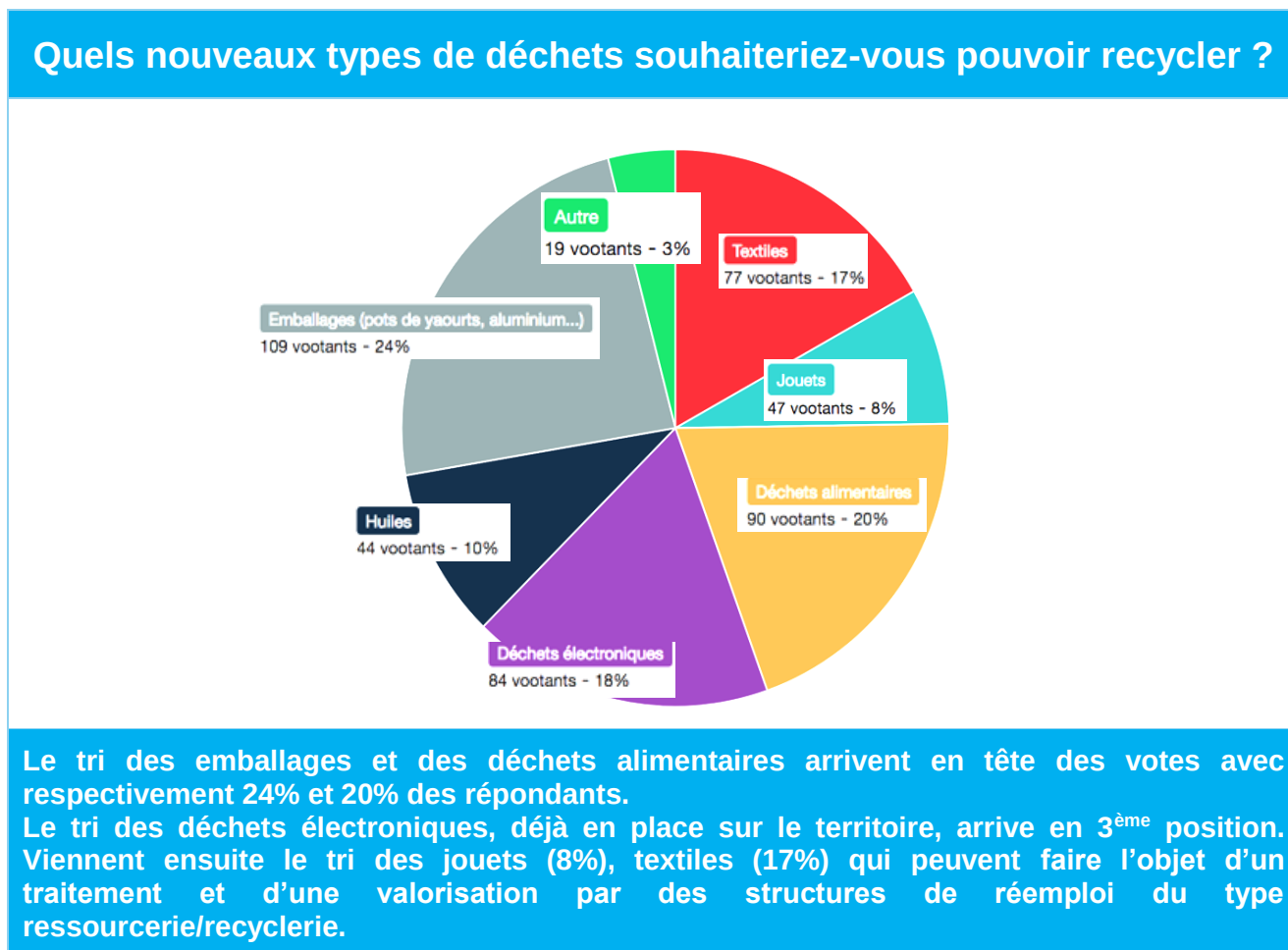
- **Action 3.3 : Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air**

Adopter une stratégie d'amélioration de la qualité de l'air : composée essentiellement d'un Plan Local de Déplacement (observatoire mobilité, logistique urbaine, stationnement, etc.) avec mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le périmètre de l'A86 et poursuite du relais des alertes pollutions.

2.4 Consommer mieux, jeter moins

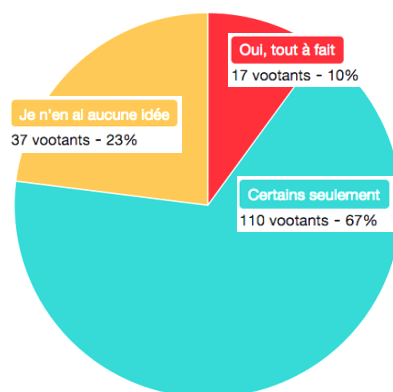
2.4.1 Retours Vooter

Les principales contributions Vooter des acteurs du territoire sur le thème des déchets et de la consommation sont synthétisées ci-dessous :



→ L'extension des consignes de tri (prévue pour fin 2019) permettra de valoriser de nombreux emballages aujourd'hui non-recyclables. Le tri des déchets alimentaires est en cours d'expérimentation par GPSO, il devrait être étendu sur l'ensemble du territoire d'ici 2025 (obligation réglementaire). Par ailleurs, le programme d'actions du Plan Climat prévoit de travailler à la mise en place de structure du réemploi et plus largement sur l'économie circulaire et devrait apporter des réponses à la valorisation de déchets textiles, des jouets ou encore des encombrants pour leur partie valorisable.

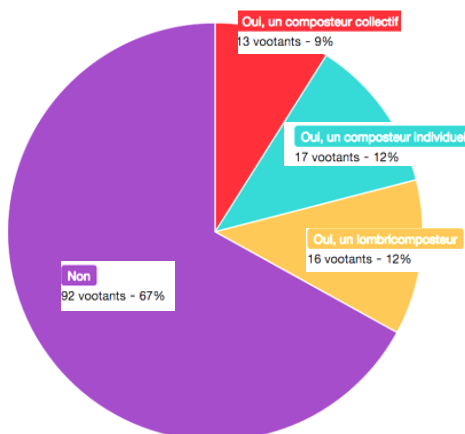
Savez-vous comment sont valorisés vos déchets ?



Seule une très faible part des répondants (10%) sait comment sont valorisés leurs déchets.

→ Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, prévu dans les actions du Plan Climat, permettra la mise en œuvre d'une campagne de communication qui présentera notamment la manière dont sont valorisés les différents type de déchets produits par les habitants du territoire.

Utilisez-vous un composteur ?

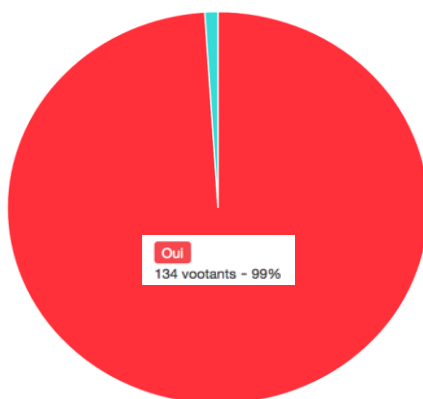


67% des répondants n'utilisent pas de composteur.

→ GPSO met gratuitement à disposition des composteurs individuels de jardin ou des lombricomposteurs pour les logements individuels, il est également possible de demander la mise en place d'un compostage collectif (en copropriété) ou de quartier. Il apparaît nécessaire

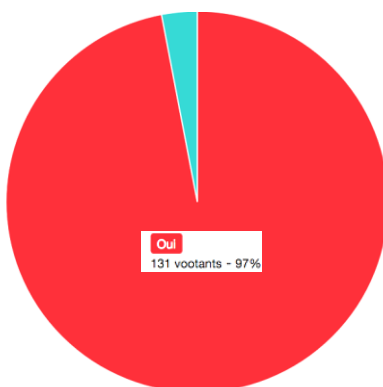
de renforcer la communication sur les dispositifs de compostage auprès des habitants et acteurs du territoire dans le cadre du Plan Climat.

Dans une logique de recyclage, seriez-vous prêt à donner vos meubles/vêtements/vélo etc. dans un lieu dédié plutôt que de les jeter ?



99% des répondants sont prêts à donner des objets (meubles, vêtements, etc.) dans une optique de réutilisation ou de valorisation.

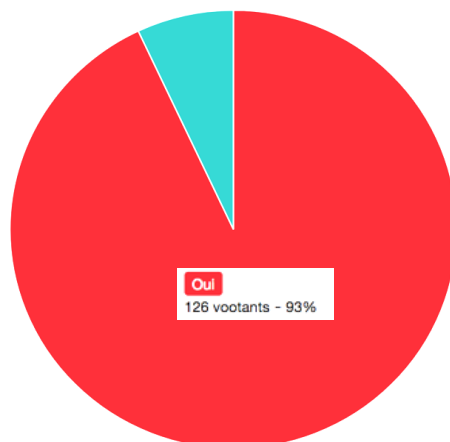
Dans cette logique, souhaiteriez-vous que GPSO mette en place une ressourcerie sur le territoire ?



97% des répondants sont favorables à la création d'une structure de réemploi sur le territoire.

→ Il apparaît que les habitants du territoire sont enclins à recycler les objets dont ils n'ont plus l'usage notamment en les apportant dans une structure de réemploi. GPSO doit apporter des réponses dans le cadre du Plan Climat, comme la mise en place d'une ressourcerie, pour favoriser l'économie circulaire sur son territoire.

Souhaitez-vous que des repair-cafés (cafés de réparation) soient ouverts dans vos villes ?



93% des répondants sont favorables à la mise en place de repair-cafés sur le territoire.

→ De même que pour l'ouverture d'une ressourcerie, de nombreux répondants sont favorables à l'ouverture de repair-cafés sur le territoire. Cela traduit une volonté locale de réutilisation et remise en valeur des objets, dans une démarche de non-surconsommation et d'économie circulaire. Les ateliers de réparation pourraient être portés par une structure du type ressourcerie.

2.4.2 Synthèse des contributions libres des habitants

Les problématiques et thèmes suivants ont été soulevés par les habitants de GPSO lors des réunions publiques, via l'adresse mail dédiée ou en expression libre sur l'application Vooter :

Axe 4 : Consommer mieux, jeter moins			
Thème	Problématique / Question	Nombre de contributions	Intégration PCAET 2020-2025
Réduction des déchets	Quelle stratégie pour réduire le nombre de mégots sur la voie publique ?	4	GPSO communique déjà sur le sujet et une nouvelle campagne de sensibilisation est prévue dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets. Par ailleurs, une expérimentation est en cours à Meudon via une société qui collecte et recycle les mégots pour les valoriser. Si cette expérimentation présente de bons résultats elle pourrait être étendue sur le territoire.
	La tarification incitative est-elle envisagée sur le territoire ?	5	La tarification incitative est très difficile à mettre en œuvre dans un milieu urbain dense comme GPSO. Cependant, le sujet sera traité dans le cadre des réflexions du nouveau Plan Local de Prévention des Déchets. Par ailleurs, la baisse de la taxe

			d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permet d'encourager les bonnes pratiques.
	Peut-on quantifier le gaspillage alimentaire sur GPSO ?	1	Le gaspillage alimentaire à l'échelle de GPSO n'est pas quantifié. A l'échelle nationale, il est estimé entre 20 à 30 kg par habitant par an (source ADEME)
	Besoin de composteurs : collectifs ou individuels selon les cas.	10	La mise à disposition de composteurs est déjà effective sur GPSO ; les habitants peuvent récupérer gratuitement un composteur individuel ou collectif selon leur situation.
	Stratégie pour réduire la quantité de déchets du territoire ?	8	GPSO est la collectivité qui a le plus fort rendement en collecte sélective de la région parisienne. Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets, de l'information sera transmise aux acteurs du territoire pour promouvoir des solutions « zéro déchets » ou limitant la production de déchets de manière à poursuivre les efforts engagés.
Valorisation des déchets	Le tri des déchets alimentaires (collecte des biodéchets) va-t-il être déployé sur l'ensemble du territoire ?	13	Une expérimentation avec le Syctom est en cours sur 2 villes du territoire. GPSO prévoit d'étendre le tri à la source des biodéchets (collecte et/ou compostage) pour l'ensemble du territoire à horizon 2025.
	Sera-t-il possible de trier plus de déchets dans le bac jaune ?	12	L'extension des consignes de tri, permettant de trier d'avantage de déchets, est prévue pour octobre 2019.
	Besoin de clarifier le tri : quels déchets trier et quels déchets ne pas trier.	6	Une nouvelle campagne de communication sur le tri des déchets est prévue dans le cadre de l'extension des consignes de tri.
	Comment savoir où vont mes déchets triés ? Besoin de connaître la valorisation des déchets.	3	Une campagne de communication, mettant notamment en avant les filières de valorisation des déchets triés, est prévue dans le cadre du Plan Climat.
	Besoin de plus de points de collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	1	Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être déposés chez un revendeur, auprès d'associations si l'appareil est toujours en état de fonctionner, en déchèteries (fixe ou mobiles), ainsi que lors des collectes solidaires organisés par Ecosystem.
	GPSO prévoit-elle l'installation d'une ressourcerie/recyclerie ou d'un atelier d'autoréparation sur son territoire ?	3	Des projets sont en cours d'étude sur le territoire pour la mise en place de ressourcerie. Ces structures pourraient être porteuses d'atelier de réparation.
	Quelles solutions de méthanisation sont prévues sur le territoire ?	1	Le développement des unités de méthanisation est de la compétence du Syctom. Cependant, des projets de micro-méthanisation sont à l'étude sur le territoire.

Sur l'axe des déchets, quatrième axe stratégique du Plan Climat, les préoccupations principales exprimées par les habitants du territoire concernent donc :

- La mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire.
- L'extension des consignes de tri, permettant de recycler davantage de déchets et de simplifier le geste.

- La mise à disposition de composteurs pour l'ensemble des habitants, qu'ils vivent en maison individuelle ou en habitat collectif.
- L'accès à une structure de réemploi (ressourcerie/recyclerie) et à des ateliers de réparation.

2.4.3 Synthèse des ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques

- [Profil des participants aux ateliers « Consommation responsable, déchets et économie circulaire »](#)

L'atelier organisé sur la thématique de la consommation responsable, des déchets et de l'économie circulaire a réuni 34 participants et a été décliné en trois tables :

- Deux portants sur les déchets et l'économie circulaire
- La troisième portant sur l'alimentation et la consommation responsable

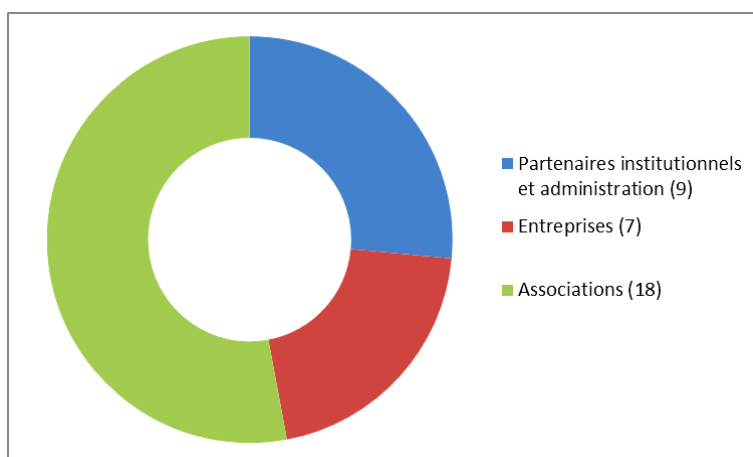


Figure 11 : Origine des participants à l'atelier « Déchet »

Avec 34 participants, c'est l'atelier qui a le plus mobilisé localement.

Les représentants du monde associatif étaient particulièrement impliqués, représentant l'économie circulaire, par le biais de porteurs de projets de ressourcerie ou d'associations en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle. Plusieurs acteurs du monde économique ont également fait le déplacement, fortement intéressés

par le développement d'annuaires locaux de l'économie circulaire et de

solutions d'appoint dans leur gestion des ressources bureautiques. Plusieurs entreprises représentées ont fait de l'économie circulaire leur moteur principal, démontrant la possibilité d'associer réutilisation, réparation et rentabilité économique. La collectivité et les autres acteurs institutionnels locaux étaient également représentés (communes, syndicats), ils ont imaginé les moyens à mettre en place pour faciliter la connaissance par le grand public de ces solutions issues de l'économie circulaire.

- [Synthèse des résultats des ateliers « Consommation responsable, déchets et économie circulaire »](#)

Les participants à l'atelier ont proposé plus de 30 actions en tout. Plusieurs ont à nouveau été évoquées par les différentes tables (extension des consignes de tri, valoriser les bonnes initiatives locales). En voici la liste complète :

Table ronde n°1

— Consommation responsable

- Sensibiliser les entreprises aux possibilités de culture en toiture (Appel à projet, accompagnement, etc.)
- Encourager la restauration inter-entreprise : animation d'un réseau et mutualisation de restaurants
- Créer des espaces (publics et privés) de partage : jardins, potagers, poulaillers, éco-pâturage
- Favoriser les circuits courts : promotion et accompagnement des producteurs locaux, sensibilisation (concours cuisine locales, communication) liée à l'exploitation du territoire
- Agir en faveur d'une diminution des déchets alimentaires encore non-consommés : « frigo partagé », mise en avant des dates limites de consommation dans les supermarchés
- Sensibiliser via la restauration scolaire
- Relancer un défi « Zéro déchet » auprès de différents acteurs (citoyens, entreprises)
- **Promouvoir le « VRAC »**
- Centraliser les initiatives locales et en proposer une cartographie
- Densifier la distribution de graines aux habitants
- Créer une pépinière « circuit court » (espace partagé, redistribution à vélo), centre de logistique urbaine locale
- **Sensibiliser le grand public à l'impact de ses achats sur l'environnement et le climat**
- Mettre en place un label « éco-entreprise » local

Table ronde n°2

— Déchets et économie circulaire

- **Développer des animations autour du tri**
- Sensibiliser pour réduire le déchet à la source et promouvoir le « zéro déchet »
- **Développer un réseau local du réemploi (Ressourceries, Repair-café, etc.)**
- Gérer la valorisation locale des déchets
- Étendre les consignes de tri
- Développer le contrôle du tri et la pénalisation financière autour des consignes de tri
- Favoriser la production d'énergie à partir des déchets verts et alimentaires
- Mettre en œuvre des systèmes de consignes (verre, emballage, cannette, etc.)
- Promouvoir le réemploi des matériaux dans la filière du BTP
- Ouvrir le Conseil d'administration du Sycotom aux associations

Table ronde n°3

— Déchets et économie circulaire

- Utiliser la commande publique comme levier du réemploi
- Étendre les consignes du tri
- Améliorer les modalités de collecte

- **Ouvrir une ressourcerie sur le territoire**
- **Généraliser la collecte des bio-déchets et valoriser la ressource localement**
- Sensibiliser, soutenir et valoriser les comportements respectueux (Entreprises, commerçants, particuliers)
- Développer le compostage individuel et collectif
- **Mutualiser les flux de collecte des déchets pour le réemploi**
- Mettre en place une démarche d'écologie industrielle

Les actions plébiscitées lors des votes sont celles portant sur le développement des animations autour du tri et d'un réseau local du réemploi, l'ouverture d'une ressourcerie, la généralisation de la collecte des bio-déchets, la mutualisation des flux de collecte, la promotion du vrac et la sensibilisation du grand public à l'impact de ses achats sur l'environnement.

Un grand nombre des propositions gravitant autour des mêmes sujets ont pu alimenter l'Axe 4 du Plan d'Actions : « Consommer mieux, jeter moins » dédié à la question des déchets et de l'économie circulaire. La mise en réseau des différents acteurs est à cet égard ancrée dans la première action de cet axe, et ressort comme un enjeu clé pour la bonne réalisation des objectifs du secteur.

2.4.4 Les actions du précédent Plan Climat et de l'Agenda 21

L'action de GPSO en matière de gestion des déchets ménagers s'inscrit pleinement dans une perspective durable en mettant en œuvre deux axes principaux :

- Une collecte optimisée avec pour objectif l'atteinte des seuils fixés par la réglementation en matière de recyclage
- Un programme de prévention des déchets visant à diminuer l'impact de leur élimination sur l'environnement

Le plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers a été adopté en 2011. Il visait à réduire les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, déchets d'emballages papiers et verre) de 7% entre 2010 et 2015.

En 2017, ce sont 364 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant qui ont été collectés contre 472kg/an/habitant en 2012, soit une diminution de plus de 10%. GPSO a ainsi dépassé ses objectifs fixés dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers en 2010.

La quantité de déchets collectés a diminué de 2 000 tonnes entre 2016 et 2017, signe que les efforts de GPSO en matière de réduction des déchets portent leurs fruits (117 000 tonnes de déchets collectés en 2016 contre 115 000 en 2017). On constate également que les erreurs de tri par les particuliers ont diminué de 3% entre 2016 et 2017.



GPSO est l'Établissement Public Territorial qui a le plus fort rendement en collecte sélective de la région parisienne.

Afin de réduire au maximum les nuisances dues à la collecte, GPSO a investi dans 5 bennes entièrement électriques qui assurent depuis 2015 la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Les véhicules précédents roulaient déjà au gaz naturel. En plus de leur avantage environnemental, les bennes électriques réduisent de manière significative les nuisances sonores.

Par ailleurs, GPSO s'associe au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, afin d'expérimenter pendant 2 ans un nouveau dispositif de tri et de collecte des déchets alimentaires sur une partie de son territoire. Ces déchets alimentaires représentent 50 % du volume de la poubelle moyenne d'un ménage. Aujourd'hui, ils sont le plus souvent mélangés aux ordures ménagères et éliminés, alors qu'une collecte séparative permettrait de les valoriser afin de préserver les ressources naturelles, limiter les émissions de gaz à effet de serre, et réaliser des économies d'énergie.

En plus d'être expérimentée auprès des résidents de Marnes-la-Coquette et Ville d'Avray, ce dispositif est également déployé auprès de 10 écoles et 2 marchés du territoire.



En complément de ces actions, GPSO propose aux habitants de composter leurs déchets. Ainsi, depuis 2013, 1650 composteurs et lombricomposteurs ont été distribués gratuitement sur le territoire et 7 composteurs de quartier ont été installés.

GPSO propose aussi des collectes spécifiques :

- Collecte des encombrants en porte à porte, 3 déchèteries mobiles, 1 déchèterie fixe, 1 camion de collecte des déchets dangereux.
- Déchet équipements électriques et électroniques (DEEE) : depuis 2015, plus de 50 tonnes d'appareils collectés auprès de 3 800 habitants pour être réparés et réutilisés.
- Textiles : depuis 2013, 33 conteneurs sur l'espace public. En 2017, 490 tonnes de textiles collectés.

Enfin GPSO lutte contre les dépôts sauvages. Cela représente un budget de 4 000 000 €/an, 22 agents sont assermentés pour verbaliser les infractions (882 verbalisations depuis 2015).

2.4.5 Bilan des contributions et orientations retenues dans le PCAET

Bilan des contributions :

Sur le volet des déchets, 4^{ème} axe stratégique du Plan Climat, les contributions des acteurs du territoire se sont faites par différents canaux :

- l'application Vooter a rassemblé entre 126 et 164 répondants selon les questions ;
- 69 contributions libres ont été faites via l'adresse mail dédiée au plan climat et en expression libre sur Vooter ;
- l'ateliers de concertation des acteurs sociaux-économiques dédié à ce sujet a rassemblé 34 participants.

Les priorités d'action exprimées par la majorité des acteurs du territoire dans le processus de concertation concernent :

- la mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire ;
- l'extension des consignes de tri, permettant de recycler davantage de déchets et de simplifier le geste ;
- la mise à disposition de composteurs pour l'ensemble des habitants, qu'ils vivent en maison individuelle ou en habitat collectif ;
- l'accès à une structure de réemploi (ressourcerie/recyclerie) et à des ateliers de réparation.

Traduction dans le Plan Climat 2020-2025 :

Réduire la production de déchets, mieux les valoriser, et consommer responsable notamment par le développement de l'économie circulaire. La consommation de biens et services représente 30% des émissions de GES du territoire. Le traitement des déchets quant à lui représente 0,4% des émissions de GES et doit permettre de produire plus d'énergie renouvelable (méthanisation par exemple).

- Action 4.1 : Réduire la production de déchets

Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), poursuite du compostage et promotion des structures de réemploi.

- Action 4.2 : Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

Optimiser le traitement des déchets en réalisant une nouvelle campagne de communication sur le tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri et la révision des fréquences de collecte, en permettant le tri à la source des biodéchets (collecte et compostage) et, en étudiant les projets locaux de valorisation innovante des déchets.

2.5 Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

2.5.1 Synthèse des contributions libres des habitants

Les problématiques et thèmes suivants ont été soulevés par les habitants de GPSO lors des réunions publiques, via l'adresse mail dédiée ou en expression libre sur l'application Vooter :

Axe 5 : Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »			
Thème	Problématique / Question	Nombre de contributions	Intégration PCAET 2020-2025
Bilan carbone	Est-il possible de connaître l'impact climatique (bilan carbone) des habitants du territoire ?	4	GPSO proposera des outils pour réaliser son bilan carbone personnel dans le cadre du « guide de l'écocitoyen.ne »
Soutien des initiatives locales	Comment GPSO compte soutenir les initiatives locales durables ?	5	GPSO se fera relais de communication d'actions locales, et un Appel à Manifestation d'Intérêt sera proposé afin de soutenir un certain nombre de projets exemplaires du territoire.
	La collectivité prévoit-elle de recueillir les avis, propositions et remarques des habitants relativement à l'écologie sur la durée du Plan Climat ?	1	GPSO va conserver les outils mis en place pour la concertation (adresse mail dédiée, site internet Plan Climat) afin de maintenir un canal de communication avec les habitants du territoire.
Incitation / Mobilisation	Besoin d'une forte communication autour des actions du Plan Climat pour inciter les acteurs du territoire à l'action.	5	Des campagnes de communication sont prévues sur les différents thèmes du Plan Climat (sobriété, mobilité, EnR&R, biodiversité...) afin de mobiliser les acteurs autour de la démarche.
	Quelle place sera accordée aux enfants dans le PCAET ?	3	Les enfants étant des vecteurs extraordinaires de sensibilisation à la préservation de l'environnement, de nombreuses actions pédagogiques sont prévues par la Maison de la Nature et de l'Arbre à destination du jeune public.
	Est-il envisagé de créer un lieu dans lequel pourront se retrouver les personnes mobilisées par les sujets environnementaux et celles qui portent des initiatives durables ?	1	La Maison de la Nature et de l'Arbre permet déjà aux habitants de GPSO de se retrouver afin d'échanger sur ces sujets, mais une future ressourcerie pourrait aussi consister en un lieu propice à l'échange.
	Quelle stratégie pour que les bâtiments d'entreprises et de commerces aient bien leurs lumières éteintes lorsqu'ils sont vides la nuit ?	5	Des actions de sensibilisation et d'information sur le cadre réglementaire et législatif sont prévues dans le cadre du Plan Climat, notamment via la mise en place d'une Charte Plan Climat des acteurs sociaux-économiques du territoire.

Sur l'axe de la sensibilisation des acteurs locaux, cinquième axe stratégique du Plan Climat, les préoccupations principales exprimées par les habitants du territoire concernent donc :

- Une meilleure connaissance de leur impact climatique (bilan carbone), individuellement et à l'échelle de la commune.

- Le soutien des initiatives locales et la nécessité de maintenir un canal de communication dédié au Plan Climat pour connaître ses avancées et inciter les acteurs du territoire à passer à l'action.
- La mobilisation et l'incitation des acteurs économiques du territoire dans la dynamique du Plan Climat notamment par la mise en place d'actions d'économies d'énergie à destination des bâtiments d'entreprises et de commerce.

2.5.2 Les actions du précédent Plan Climat et de l'Agenda 21

Pour assurer la sensibilisation des habitants du territoire, GPSO s'appuie sur ses 2 structures d'éducation à l'environnement que sont la Maison de la Nature et de l'Arbre (créée en 1997 et gérée depuis 2010 par GPSO) et GPSO Energie, Agence Locale de l'Energie et du Climat (créée en 2008).

Ces 2 structures proposent des programmes d'animation avec des visites, des ateliers participatifs sur les différents sujets du développement durable (énergie, déchet, nature et biodiversité, mobilité, etc.) tout au long de l'année pour tous types de publics : habitants, entreprises, agents de GPSO et des communes, etc. Ces 2 structures ont su adapter leur offre pédagogique au fil de l'évolution du territoire tout en la diversifiant et en l'enrichissant sans discontinuer.

Par ailleurs, GPSO a mis en œuvre les « Fêtes de l'énergie » entre 2009 et 2014. La dernière édition de la manifestation s'est déroulée du 22 au 28 septembre 2014 dans le Parc Nautique de l'Ile de Monsieur à Sèvres. De nombreux services de GPSO ont participé à l'animation de cette manifestation, et notamment les services des parcs, jardins et paysages ainsi que le service des déchets qui se sont impliqués dans l'organisation et ont permis d'ajouter les dimensions nature / biodiversité et gestion des déchets à cet évènement de sensibilisation au développement durable.



Près de 12 000 visiteurs ont pu profiter des animations et ateliers de sensibilisation aux différentes pratiques du développement durable.



Enfin, depuis 2016, GPSO propose aux habitants du territoire de participer au Défi Familles à Energie Positive. Ce défi permet aux habitants de réduire leurs consommations d'énergie et d'eau par la mise en œuvre d'éco-gestes de manière ludique.

L'ALEC est chargée de l'animation du défi : mobilisation du public, évènements, création des équipes, formation des capitaines (utilisation de la plateforme web, connaissance des éco-gestes, animation de leur équipe), suivi technique des équipes, etc.



GPSO accompagne le défi Familles à Energie Positive via des opérations de communication : impression d'affiches et de flyers, articles dans les journaux municipaux et publication sur les réseaux sociaux.

2.5.3 Bilan des contributions et orientations retenues dans le PCAET

Bilan des contributions :

Sur ce 5^{ème} axe stratégique du Plan Climat, les 24 contributions des acteurs du territoire se sont faites par le biais de l'adresse mail dédiée au plan climat et lors des réunions publiques.

Les priorités d'action exprimées par la majorité des acteurs du territoire dans le processus de concertation concernent :

- une meilleure connaissance de leur impact climatique (bilan carbone), individuellement et à l'échelle de la commune ;
- le soutien des initiatives locales et la nécessité de maintenir un canal de communication dédié au Plan Climat pour connaître ses avancées et inciter les acteurs du territoire à passer à l'action ;
- la mobilisation et l'incitation des acteurs économiques du territoire dans la dynamique du Plan Climat notamment par la mise en place d'actions d'économies d'énergie à destination des bâtiments d'entreprises et de commerce.

Traduction dans le Plan Climat 2020-2025 :

Sensibiliser et accompagner les habitants et acteurs du territoire vers des comportements plus durables (sobriété énergétique, consommation responsable, écomobilité). L'objectif de ces actions est de remettre les habitants et acteurs du territoire au cœur de la démarche Plan Climat.

- Action 5.1 : Inciter les comportements écocitoyens

Inciter les comportements « éco-citoyens » par l'édition d'un « guide de l'écocitoyen.ne » comprenant bonnes pratiques, dispositifs d'aide de GPSO et repères chiffrés, et en renforçant la palette des défis développement durable : défi zéro déchet et défi mobilité, en relançant un évènementiel type « Fête le plein d'énergies » : évènement tout public de sensibilisation et d'information, et en assurant une meilleure visibilité des actions de sensibilisation multi-thèmes grand public de l'ALEC et la Maison de la Nature et de l'Arbre.

- Action 5.2 : Valoriser et soutenir les initiatives locales durables

Soutenir les initiatives locales en communiquant et valorisant les initiatives, en maintenant un canal de communication autour du Plan Climat et en créant un appel à manifestation d'intérêt.

- Action 5.3 : Porter une "Charte d'engagement du Plan Climat" des acteurs sociaux-économiques du territoire

Porter une « Charte d'engagement Plan Climat » des acteurs sociaux-économiques du territoire.

2.6 GPSO, une administration exemplaire

2.6.1 Synthèse des contributions libres des habitants

Les problématiques et thèmes suivants ont été soulevés par les habitants de GPSO lors des réunions publiques, via l'adresse mail dédiée ou en expression libre sur l'application Vooter :

Axe 6 : GPSO, une administration exemplaire			
Thème	Problématique	Nombre de contributions	Intégration PCAET 2020-2025
Plan Climat	Quelle articulation entre les plans climat de la Métropole du Grand Paris (MGP), notamment celui de GPSO et celui de la Ville de Paris ?	2	Les PCAET des Etablissements Publics Territoriaux de la MGP déclinent opérationnellement les objectifs du PCAEM.
	Quels objectifs ? Comment les suivre ?	3	Les objectifs du PCAET de GPSO reprennent les objectifs du PCAEM ; ils sont précisés dans le rapport stratégique et dans chaque fiche action.
	Les données relatives au Plan Climat et à l'environnement sur le territoire sont-elles accessibles en « open source » ?	1	La plateforme Open Data de GPSO propose un grand nombre de données en open source, dont des éléments sur l'environnement et le Plan Climat.
Patrimoine	La collectivité est-elle exemplaire concernant son propre patrimoine ?	4	Dans le cadre du Plan Climat, il est prévu d'étendre et de renforcer le Plan d'Administration Exemplaire engagé dès 2012. Il est notamment prévu la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux de rénovation et d'efficacité énergétique afin d'améliorer la performance des bâtiments de la collectivité, ainsi que des mesures d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique (notamment sur l'éclairage public). Par ailleurs, le parc de véhicules de GPSO est essentiellement composé de véhicules hybrides ou électriques.
	GPSO a-t-elle souscrit un contrat de fourniture d'énergie verte pour le gaz et l'électricité ?	2	Une réflexion est en cours pour intégrer une part d'énergie verte dans le mix de consommation de la collectivité.

Sur l'axe interne, sixième axe stratégique du Plan Climat, les préoccupations principales exprimées par les habitants du territoire concernent donc :

- L'exemplarité du patrimoine de GPSO, tant sur le plan de la performance du bâti que sur celui du recours aux énergies renouvelables (fourniture d'énergie verte).
- L'accès aux données relatives au Plan climat en « open-source ».
- La compréhension de l'articulation entre les Plans Climats de la Métropole du Grand Paris et celui de GPSO notamment au niveau des objectifs et de leur suivi.

2.6.2 Les actions du précédent Plan Climat et de l'Agenda 21

GPSO s'est doté dès 2012 d'un Plan d'Administration Exemplaire (PAE). Ce plan comprend :

- Une politique des ressources humaines durable : garantir des conditions de travail satisfaisantes à tous les agents, le développement du travail en transversalité entre les services et en équipes projets, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans un souci de mobilité interne, la politique de formation, etc.
- Des achats publics responsables et durables : en calibrant au mieux les besoins en amont, en intégrant des clauses environnementales et/ou sociales dans les marchés, et en vérifiant l'application des clauses par les prestataires.
- Une mobilité durable des agents : mise à disposition de voitures de services électriques ou hybrides en pool, remboursement des frais de transports en commun, et par la définition d'un Plan de Mobilité de l'Administration.
- Une gestion durable du patrimoine : définition d'une stratégie pluriannuelle d'investissement, assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les bâtiments, amélioration de la performance énergétique du patrimoine et développer le recours aux énergies renouvelables.
- La modernisation « numérique » de l'administration : dématérialisation des procédures d'exécution budgétaire, des commissions et du traitement des courriers.
- La mise en œuvre d'un fonctionnement éco-responsable de l'administration : communication auprès des agents des bonnes pratiques de développement durable notamment au bureau, tri des déchets, consommation du papier, etc.

2.6.3 Bilan des contributions et orientations retenues dans le PCAET

Bilan des contributions :

Sur ce 6^{ème} axe stratégique du Plan Climat, les 12 contributions des acteurs du territoire se sont faites par le biais de l'adresse mail dédiée au plan climat et lors des réunions publiques.

Les priorités d'action exprimées par la majorité des acteurs du territoire dans le processus de concertation concernent :

- l'exemplarité du patrimoine de GPSO, tant sur le plan de la performance du bâti que sur celui du recours aux énergies renouvelables (fourniture d'énergie verte) ;
- l'accès aux données relatives au Plan climat en « open-source » ;
- la compréhension de l'articulation entre les Plans Climats de la Métropole du Grand Paris et celui de GPSO notamment au niveau des objectifs et de leur suivi.

Traduction dans le Plan Climat 2020-2025 :

Faire de GPSO une administration exemplaire pour assurer la diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES du patrimoine de la collectivité, définir les besoins d'achats de matériaux et de services au plus juste, et, favoriser l'implication des agents dans la démarche Plan Climat. Ces démarches doivent permettre de réaliser des économies sur les coûts de fonctionnement notamment.

- Action 6.1 : Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables

Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables en intégrant de manière systématique des critères environnementaux aux seins des marchés. Assurer un suivi des prestataires afin de vérifier la bonne exécution des clauses environnementales.

- Action 6.2 : Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité pour diminuer les consommations énergétiques et l'impact environnemental du patrimoine de GPSO (bâti et éclairage). Réaliser une étude de faisabilité pour l'intégration d'une part d'énergie verte dans le mix énergétique de la collectivité et expérimentation de systèmes peu énergivores et innovants.

- Action 6.3 : Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat

Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat via la Direction des Ressources Humaines en proposant des formations ou séminaires aux agents, ainsi que des actions de sensibilisation, en incluant le développement durable dans la culture d'administration (entretien d'embauche, matinée d'accueil, fiches de poste, évènementiels annuels...) et créer un réseau de référents développement durable.

- Action 6.4 : Observer et piloter financièrement le développement durable

Observer et piloter financièrement le développement durable en identifiant les dépenses liées au développement durable sur le budget global de GPSO.

